DES PAYSANS
DES PAYSAGES
UN PAYS

CHAMBRE JURASSIENNE
D'AGRICULTURE

2016

RAPPORT ANNUEL

www.agrijura.ch

Soyez curieux !

du contenu interactif | un outil de recherche performant | des archives structurées

Téléchargez gratuitement l'application Agri pour suivre l'actu agricole en continu et lire votre hebdo sur tablette et smartphone

Agri HEBDOMADAIRE PROFESSIONNEL AGRICOLE DE LA SUISSE ROMANDE

Table des matières

1.	Mot du président	4
2.	L'année 2016 sous revue	7
3.	Statistiques de l'agriculture jurassienne	20
4.	Météo et récoltes	21
5.	Economie végétale	22
6.	Economie animale	27
7.	Groupes de travail et projets CJA en cours	34
8.	Terrentraide Sàrl	45
9.	Assurances Prestaterre CJA Sàrl	46
10.	Service juridique	48
11.	Fondation Rurale Interjurassienne	49
12.	Promotion de l'agriculture	49
13.	AJAPI	51
14.	Programme d'activités 2017	52
15.	Procès-verbal de l'assemblée générale 2016 de la CJA	53

Ont collaboré à la rédaction de ce rapport d'activités :
CJA : Michel Darbellay, Philippe Jeannerat, Ignace Berret.
Prestaterre CJA Sàrl : Stéphanie Choulat.
FRI : Brieuc Lachat et Bernard Beuret (chapitres 4 et 5).

Courtételle, janvier 2017

1. Mot du président

Des aléas climatiques toujours plus fréquents

Que se passe-t-il, le ciel nous est-il tombé sur la tête ? Nous venons de vivre deux années difficiles avec une pluviométrie des plus faibles. Les conséquences pour les récoltes 2016 sont lourdes. Les fourrages, en particulier, ont souffert d'une sécheresse arrivée au plus mauvais moment de l'été. Est-ce dû au hasard ou alors ce fameux réchauffement climatique commencerait à influencer notre météo régionale ? L'heure n'est pas encore à la panique mais le moment est venu de se préoccuper par exemple des problèmes d'approvisionnement en eaux potable de certaines fermes isolées ou, à plus long terme, du choix de certaines productions ou variétés de cultures plus résistantes au sec par exemple. Ceci pourrait être un prochain défi majeur pour la recherche agronomique même si, pour l'instant, seul l'arc jurassien est vraiment le plus touché par le phénomène.

Une politique qui manque singulièrement de vision

Les grandes lignes de la politique agricole fédérale ne vont pas fondamentalement changer d'ici 2021. Parmi les modifications se dessine un durcissement discutable de l'octroi de crédits d'investissements et des subventions aux améliorations structurelles. Ou encore la menace d'une diminution de 30% des montants liés aux réseaux écologiques. Cette manœuvre pourrait être acceptable si la somme économisée revenait à la sécurité de l'approvisionnement, ce qui ne semble pas être le cas.
L'OFAG doit prendre ses responsabilités ! Les montants octroyés ont été calculés à l'époque sur des bases réalistes pour rétribuer les agriculteurs qui s'inscrivaient dans ce genre de programmes. Le fait que beaucoup ou peu d'entre eux y participent ne doit rien changer aux sommes allouées, tant que la

contribution de transition, définie dès le départ comme un réservoir tampon, n'est pas épuisée.
A travers cet abaissement envisagé des contributions à la biodiversité, peut-être que nos têtes pensantes à Berne se rendent compte que l'on est allé trop loin dans les soutiens écologiques et que l'agriculture suisse pourrait ne plus produire assez. Dans ce cas, si ces mêmes personnes se battent corps et âmes pour des prix suisses à une production suisse, la décision serait positive.
Au final, rappelons que l'agriculture joue un rôle primordial sur la biodiversité et le paysage de notre pays et que les efforts consentis et imposés méritent une rémunération décente pour les familles paysannes. Les finances publiques sont, depuis quelques années, déjà soumises à de fortes pressions et les restrictions budgétaires ou mesures spéciales d'économies sont de plus en plus imposées. Le secteur agricole ne peut pas être épargné par certaines coupes décidées par le Canton ou la Confédération. Mais nous devons veiller à ce que ces décisions d'économies touchent le moins possible le revenu des familles paysannes. Au travers de nos contacts réguliers, les représentants politiques jurassiens à Berne peuvent juger objectivement les différents problèmes et défendre nos intérêts au mieux. Au niveau cantonal, la création d'un groupe parlementaire agricole, tout partis confondu a vu le jour en ce début de législature. Ce dernier doit nous permettre de mieux rassembler lors de décisions importantes et d'être plus convaincants dans les groupes politiques respectifs.

Mooh doit désormais faire ses preuves

La fusion entre Miba et Nordostmilch reste l'évènement majeur de l'année écoulée. Après en avoir mesuré les forces et les faiblesses, la CJA a soutenu la création de Mooh. Regrouper l'offre devenait impératif pour placer notre lait dans les meilleures conditions possibles sur les marchés. Par contre avec une vision basée sur l'exportation, difficile de croire que Mooh parviendra à apporter une vraie amélioration au prix du lait mais qui sait ? La CJA prend acte de la décision des producteurs, lors de l'assemblée constitutive, de privilégier une libéralisation des quantités au risque à long terme de devoir supporter de nouvelles baisses de prix. Nous regrettons ce choix mais l'acceptons et continuerons, malgré cela, à défendre les producteurs de lait.

L'initiative « Pour la sécurité alimentaire » a fait émerger le contre-projet

Trois ans après une récolte de signatures rondement menée par les milieux agricoles suisse, l'initiative « Pour la sécurité alimentaire » sera certainement retirée. Telle est la décision prise, sous conditions, par la Chambre suisse d'agriculture. Après avoir analysé le texte du contre- projet du Conseil des Etats ligne par ligne, ce dernier permettrait à quelques détails près, d'atteindre les objectifs visés par l'initiative. Plus important encore, si les Chambres fédérales l'acceptent, on évite une votation populaire et le risque toujours plus marqué d'un échec. Echec qu'il faut éviter à tout prix. On peut comprendre une certaine frustration des paysannes et paysans qui se sont battus pour obtenir des signatures mais après des explications claires et précises de la part de nos spécialistes politiques de l'USP, le retrait de l'initiative en cas d'acceptation du contre-projet s'avère être la meilleure solution. Sans l'initiative, nul doute que le débat n'aurait jamais eu lieu et que les propositions du contre-projet ne seraient pas sur la table des Chambre fédérales. Pour cela, le travail de la base pour réunir les signatures à l'époque reste un succès pour l'agriculture.

Un engagement permanent

Paysannes, paysans, c'est en lisant ce rapport annuel que vous percevrez l'importance et l'ampleur de la tâche de la CJA. Chaque année, nous nous remettons en question pour être au plus près de vos soucis quotidiens. Pour défendre vos intérêts, nous multiplions les contacts avec les autorités concernées et les actions de différents ordres. Par l'intermédiaire d'AGORA pour la Suisse-romande ou de l'USP, nous tissons des partenariats pour appuyer nos revendications spécifiques à l'agriculture jurassienne.
Enfin, je profite de ces quelques lignes pour remercier les collaboratrices et collaborateurs de la CJA ainsi que son directeur, de même que les membres du comité pour le travail fourni durant l'année écoulée. Je souhaite une année agricole fructueuse à toutes les familles paysannes.

Philippe Jeannerat, président

2. L'année 2016 sous revue

JANVIER

Politique agricole 2018-2021. La CJA a répondu aux consultations relatives aux enveloppes financières 2018-2021 ainsi qu'au programme de stabilisation 2017-2019. Pour les trois enveloppes financières 2018-2021, le Conseil fédéral proposait une somme totale inférieure de 5,4 %, soit 751 millions, à celles de la période 2014-2017. La CJA s'est fermement opposée à ces réductions qui représentent un non-sens au vu des nombreux efforts consentis par les familles paysannes. Lors de l'introduction de la PA 2014-2017, le Conseil fédéral avait pourtant obtenu l'assentiment du milieu agricole par son argument « davantage de prestations pour autant d'argent ».
La CJA s'est inquiétée en particulier de la volonté de réduire les moyens dévolus aux améliorations structurelles et aux crédits d'investissements, alors que c'est par ces soutiens-là que l'agriculture peut gagner en compétitivité, par des infrastructures rationnelles et une charge d'investissements allégée. L'intention de réduire les durées de remboursement des crédits d'investissement ne ferait que plonger davantage les exploitations dans des problèmes de trésorerie.

Budget 2016 de la Confédération. La grande manifestation du 27 novembre 2015 et le travail du lobby paysan ont porté leurs fruits. Les Chambres fédérales ont corrigé en majeure partie les coupes budgétaires prévues par le Conseil fédéral. Les 61 millions de francs menacés sur l'enveloppe des paiements directs ont été conservés pour 2016, ce qui représente, par extrapolation, un montant moyen de 2400 fr. par exploitation jurassienne, au moment où l'agriculture traverse une phase difficile marquée par de fortes pressions sur les prix.

FEVRIER

Opposition au projet Cartier. La Chambre jurassienne d'agriculture a déposé le 5 février une opposition au projet de la maison Cartier, à Glovelier. Largement relayée par les médias, l'action de la CJA contestait en premier lieu la demande de dérogation à l'indice minimum d'utilisation du sol (0,4), déjà très bas pour une telle zone d'activités. La CJA déplorait une utilisation démesurée du sol, avec des aisances et des aires d'extension susceptibles de ne jamais

être utilisées ou encore avec une construction essentiellement sur un niveau et des places de stationnement exclusivement en surface. Rapidement, différents contacts entre la CJA et le groupe Richemont ont permis d'aboutir à un accord dont les deux parties se félicitent, sans que le projet n'ait pris de retard significatif. Le réaménagement du projet garantit, à terme, une utilisation complète de la parcelle et le respect de l'indice en vigueur. La CJA et Cartier ont ainsi apporté la preuve qu'il est possible de concilier développement économique et préservation du sol. L'action de la CJA a donné le ton aux discussions sur la révision du plan directeur cantonal.

Loi sur la gestion des eaux. Complètement remaniée, la Loi cantonale sur la gestion des eaux est entrée en vigueur en février. Les communes sont désormais chargées de mettre en œuvre les nouvelles dispositions dont les points clés concernent les taxes d'alimentation et d'assainissement. La CJA était parvenue à inscrire dans la loi l'exemption de la taxe d'assainissement pour l'eau alimentée au bétail, étant donné que les effluents sont gérés par les agriculteurs eux-mêmes. En revanche, la loi prévoit seulement la possibilité de percevoir une taxe différenciée pour l'eau servant à l'alimentation du bétail, ce que plusieurs communes pratiquent déjà aujourd'hui, par principe. Pour la CJA, la fixation d'une taxe de consommation préférentielle ou d'un rabais de quantités se justifie pour plusieurs raisons. Pour ses besoins vitaux, le bétail consomme d'importantes quantités d'eau. Par ailleurs, le fait que les investissements liés à l'alimentation en eau des fermes soient soutenus par des subventions fédérales et cantonales d'améliorations foncières permet dans bien des cas de réduire les coûts d'équipement des réseaux d'eau et justifie ainsi un traitement différencié, préférentiel, des volumes d'eau consommés par les exploitations agricoles.
La CJA a adressé en octobre un courrier à toutes les communes pour leur demander d'appliquer une taxe différenciée, préférentielle, pour l'eau alimentée au bétail tout en demandant aux agriculteurs de se soucier de la mise en œuvre de la nouvelle législation à l'échelon communal.

Sur le sujet de la gestion des eaux, la CJA s'est impliquée dans le groupe de travail chargé de délimiter les espaces cours

d'eaux dont le délai de mise en œuvre est fixé au 31 décembre 2018 par la législation fédérale.
Ce dossier, conduit par l'Office de l'environnement, s'est basé sur des données existantes, à savoir les relevés écomorphologiques des cours d'eau, pour déterminer les largeurs naturelles de manière méthodique et pragmatique. Le but étant de faciliter l'application sur le terrain tout en respectant la base légale fédérale et en veillant à une harmonisation avec les autres dispositions en vigueur. Le dossier débouchera sur un plan spécial cantonal pour traiter tous les propriétaires fonciers et exploitants sur un pied d'égalité.

Aménagement du territoire. La conception directrice du développement territorial a fait l'objet d'une consultation. La CJA a insisté sur la densification de l'habitat notamment via les habitats groupés, la réhabilitation des centres de villages et des fermes désaffectées, l'importance de la réaffectation des friches industrielles, la nécessité d'une meilleure gestion et d'un développement réfléchi des zones d'activités et bien évidemment sur la préservation des terres cultivables.

Les travaux de révision du plan directeur cantonal, auxquels participe la CJA, font état d'une prise de conscience sur la nécessité de préserver les terres agricoles. Différentes mesures contribueront à mieux aménager les zones à bâtir de manière à retarder le moment où de nouvelles emprises seront nécessaires.

MARS

Pression sur PSL. Le chaos régnant sur le marché laitier depuis l'abandon du contingentement laitier n'a que trop duré. La grogne s'est manifestée lors de l'assemblée générale de la CJA qui a expressément modifié son ordre du jour à ce sujet. Les avis émis lors de l'assemblée ont mis en évidence une insatisfaction grandissante à l'égard du travail de la FPSL accusée d'observer passivement le déclin du marché laitier, totalement dépassée par cet état de fait.

La CJA a directement donné suite auprès de PSL en demandant le passage à des membres individuels pour une plus grande indépendance et une plus grande liberté d'action, tout en faisant part non seulement de critiques mais également de propositions concrètes.

AVRIL

Lutte contre les campagnols. La journée de démonstration de lutte contre les campagnols a rencontré un bon écho. Une cinquantaine d'agriculteurs y assiste tout comme de nombreux médias. L'expérience d'un agriculteur franc-comtois, les méthodes de deux piégeuses suisse-alémaniques ou encore les techniques de lutte ont mis en évidence que seule la combinaison de mesures de lutte directe et indirecte permettent de limiter la prolifération et les dégâts liés aux rongeurs.

Bonfol : la cour administrative soutient le projet de poulailler. La Cour administrative a admis le recours de l'agriculteur face au refus de la juge administrative d'autoriser la construction d'une halle d'engraissement de poulets. La Cour a jugé que la construction projetée est conforme à la zone agricole et que ni l'implantation dans une zone agricole spéciale, ni en zone industrielle n'est requise, contrairement à ce que prétendait Pro Natura. La Cour a par ailleurs estimé ce projet nécessaire au développement de l'entreprise. L'affaire n'est pas close puisque Pro Natura a porté l'affaire au Tribunal fédéral.

Clean Up-Day. La CJA, associée au CAVD et à la SACD, a participé au Clean Up-Day le 22 avril. Pour sensibiliser à la problématique des déchets, différentes actions ont été menées, notamment avec des classes de l'école primaire de Vicques ou encore avec une opération de nettoyage le long du Doubs. Les médias régionaux ont relayé les préoccupations agricoles face aux déchets qui, hormis la gêne qu'ils occasionnent, peuvent se révéler dangereux pour les animaux comme par exemple en présence de canettes déchiquetées.

Bio : 2020, 20%. Parmi les voies de diversification et de recherche de valeur ajoutée, le comité de la CJA s'est prononcé en faveur de la stratégie PROJAB. L'objectif de 20% d'exploitations bio en 2020 vise à gagner en valeur de la production agricole via les marchés et non seulement via les aides publiques. Pour la CJA, le développement de l'agriculture biologique doit cependant veiller

à se faire en adéquation avec les possibilités offertes par les marchés visés. Il importe de présenter le mode de production biologique parmi les alternatives intéressantes pour nos exploitations sans focaliser uniquement le message de la vulgarisation à ce sujet. Le passage au bio ne doit pas être forcé mais accompagné pour les exploitations qui auront fait ce choix avec conviction et en respectant les valeurs du bio.

MAI

Réclamation à la RTSR. Suite au sujet « Les images d'abattoirs se multiplient sur Internet » diffusé dans le 19:30 du 27 avril 2016, la CJA a adressé une réclamation à l'Organe de médiation de la RTSR. Sans cautionner les pratiques de maltraitance animale, la CJA dénonçait un reportage orienté ainsi que la retransmission d'images volées. Le sujet conditionnait les téléspectateurs à remettre en question la consommation de viande, sous prétexte d'images volées, et dans un reportage qui ne relevait absolument pas les engagements consentis par les exploitations agricoles suisses depuis de nombreuses années ni les exigences sévères des abattoirs suisses et encore moins les normes bien plus strictes qu'à l'étranger, notamment en termes de protection des animaux. Une séance de médiation avec la RTS a permis aux parties de s'expliquer.

Motion à l'assemblée MIBA. L'assemblée de la MIBA a approuvé à l'unanimité moins une voix la résolution qui découle de la motion déposée par la CJA et signée par plus de 250 producteurs en l'espace de quelques jours.
La résolution comportait trois points :

- Les PSL doivent adapter leurs structures de manière à renforcer leur lien avec les producteurs de lait actifs. La réaction des PSL aux défis qui se présentent doit être plus rapide et plus efficace.
- Il est nécessaire de séparer la défense des intérêts des producteurs de celle des transformateurs. Les membres du comité des PSL ne peuvent pas parallèlement siéger dans des organes stratégiques ou opérationnels d'entreprises de transformation.
- Les recoupements d'intérêts des membres du comité des PSL doivent être publiés de manière transparente.

MIBA ne peut pas décider elle-même d'une modification des statuts de PSL pour le passage à des membres individuels, sachant que cette décision dépend

soit du comité de PSL, soit de son assemblée des délégués. L'objectif n'est pas de forcer MIBA à quitter PSL mais de maintenir la pression pour davantage de résultats de l'organisation faîtière des producteurs de lait.

Sommet du lait. L'organisation d'un sommet du lait n'est certainement pas étrangère aux différentes résistances d'organisations romandes, du début d'année. La manière de l'organiser s'est révélée discutable. L'absence de résultats concrets du Sommet du lait confirme que ce dernier cherchait davantage à calmer les esprits qu'à apporter des réponses aux vrais problèmes des producteurs de lait.

JUIN

Lancement du programme pilote « réfugiés dans l'agriculture ». Intégrer les réfugiés via l'agriculture et créer des passerelles vers la vie active. Avec l'appui des services de l'économie rurale ainsi que de l'économie et de l'emploi, l'Association jurassienne d'accueil des migrants (AJAM) et la Chambre jurassienne d'agriculture (CJA) ont lancé conjointement un programme-pilote d'occupation et d'intégration, du 20 juin au 20 octobre. Afin de ne pas créer de distorsions, les tâches admises dans le cadre de ce programme-pilote se sont limitées à des activités non lucratives, à savoir l'arrachage manuel de plantes indésirables telles que les rumex ou les chardons, la lutte contre les campagnols ou accessoirement l'entretien autour des fermes. De leur côté, les exploitations agricoles ont participé à l'intégration sociale et active des réfugiés en contribuant à leurs connaissances linguistiques et en leur offrant une situation active et valorisante.

Coordonné par un civiliste, ce partenariat gagnant-gagnant sert à la fois l'intégration et l'environnement, s'agissant de tâches agricoles directement en lien avec la nature.

Initiative « En faveur du service public ». Malgré un titre attrayant, l'initiative remettait en cause une desserte de base, au détriment des régions périphériques. Les zones urbaines contribuent à l'uniformité des prix au niveau suisse et au financement des services de base dans les régions isolées. Or, l'initiative cherchait à empêcher les subventionnements croisés.
La CJA s'est engagée pour le rejet malgré ses critiques fréquentes à l'égard des problèmes de raccordement Internet dans les zones reculées, des agissements de la Poste pour la distribution du courrier ou encore des coûts de transports ferroviaires. Ces problèmes relèvent en effet davantage de la gouvernance d'entreprise et de l'évolution technologique que d'un réel échec du service public actuel. L'initiative aurait privé les finances publiques de rentrées fiscales et obligé de nouvelles mesures d'économies, également sur le dos de l'agriculture.

Constitution de Mooh. Les assemblées de MIBA et de Nordostmilch ont plébiscité le regroupement de leurs forces pour le commerce du lait. Constituée le 22 juin 2016, la nouvelle entité répondant au nom de Mooh commercialisera désormais un litre de lait sur cinq. Les espoirs sont de peser davantage sur le marché, de se renforcer à terme et de mieux valoriser les excédents que simplement en étant à la merci d'autres intermédiaires. Cette fusion va dans le bon sens, même si elle implique des efforts et des adaptations aux niveaux des conditions de prise en charge. L'essentiel est d'appréhender l'enjeu de manière globale plutôt que du point de vue individuel.
S'agissant des conditions de prise en charge, la Chambre jurassienne d'agriculture a pris acte des décisions prises à une très large majorité et espère que les choix opérés soient les bons pour améliorer la situation précaire des producteurs de lait.

JUILLET

Plantes indésirables. La problématique de la prolifération des plantes indésirables revient chaque année, avec le séneçon jacobée le long des routes ou encore les chardons. Alors que le rumex se cantonne le plus souvent à la parcelle ou à l'exploitation concernée, le séneçon et le chardon se disséminent par les airs, ce qui en fait un problème collectif pour l'agriculture, contre lequel une action concertée est déterminante.
Une séance commune entre ECR, ENV, SIN, Station phytosanitaire, AJAPI et CJA a fait le point de la situation et des mesures envisageables. Pour les

jachères, des seuils de tolérance sont fixés au-delà desquels la surface peut être exclue et les contributions réduites ou refusées, après l'échéance d'un délai raisonnable pour l'assainissement de la surface concernée. Pour les autres surfaces, les interventions seront ciblées sur les chardons et les séneçons par l'intermédiaire des préposés, chargés de surveiller, d'informer les exploitants et de leur donner un délai pour éliminer les plantes indésirables. Des réductions de paiements directs sont possibles sur la base des seuils en vigueur pour les jachères.

AOÛT

Turbulences sur le marché de la viande. Après la viande de porc dont le prix s'est effondré de 40 ct par kg de poids mort en huit jours début août, la viande bovine a elle-aussi subi les foudres du marché, à tort. Avec un différé d'une semaine, le prix des vaches a chuté de 90 ct par kg PM, en quinze jours. Rien n'expliquait un baisse aussi brusque et massive si ce n'est un tour de force de la grande distribution qui détient les deux plus grosses boucheries industrielles du pays. Ce tour de force s'est calmé avec la résistance des producteurs, notamment via une mobilisation « Whatsapp » pour temporairement abaisser l'offre et déstabiliser les velléités de baisse des prix.

Ristourne sur les carburants. Depuis 2015, la ristourne sur les carburants a subi un changement de calcul pour les exploitations de montagne, à des fins de simplifications selon l'Administration fédérale des douanes. Alors que le cheptel servait à déterminer les surfaces de prés prises en compte, les exploitations de montagne font désormais l'objet de la même méthode de calcul que les exploitations de plaine, à savoir la seule considération des différents types de surfaces. Les exploitations de montagne qui comptent une surface importante de pâturages sont lésées par ce nouveau système compte tenu du fait que les pâturages ne disposent d'aucun coefficient dans le calcul, contrairement aux jachères ou aux surfaces à litières qui, elles, bénéficient d'un coefficient. Les pâturages nécessitent pourtant eux-aussi une consommation de carburant pour leur entretien, ce qui justifie l'application de la ristourne également pour les pâturages. La CJA s'est adressée à ce sujet auprès de la Direction générale des douanes, en espérant trouver une solution adéquate avec l'appui de l'USP, de l'ASETA et du SAB.

SEPTEMBRE

Betteraves : enfin des quotas pour le Jura. Dans un premier temps, en septembre, l'Interprofession du sucre a décidé d'attribuer 10'000 tonnes de sucre quota T (temporaire – une année), sur la base des perspectives décevantes de la récolte 2016. Alors que par le passé la distribution des quotas se basait systématiquement sur l'optimisation des coûts de transports, l'attribution de ces quotas temporaires ne tenait cette fois-ci pas compte de la distance mais de l'ordre des inscriptions reçues, moyennant une participation aux frais de transport pour les betteraves acheminées par rail, de 4 fr. par tonne pour le Jura. De l'avis de la CJA, une participation aux coûts de transport sur les quotas supplémentaires se révélait préférable à l'exclusion de régions entières jugées trop éloignées comme ce fut le cas jusqu'ici.

En novembre, le désintérêt de certaines régions force les sucreries a prendre de nouvelles mesures. Les quotas T sont commutés en quota A et des quotas A sont également redistribués dans les régions éloignées des sucreries. Le Jura saisit l'opportunité en augmentant ses quotas A de 1765 tonnes.

OCTOBRE

BKW sabre les prix aux producteurs d'énergies vertes. Court-circuit dans le domaine des énergies renouvelables. Avec son annonce de ne rétribuer plus que 4 ct par kWh la reprise de courant vert hors garanties d'origines, le groupe BKW provoque un tollé chez les agriculteurs, en premier lieu, mais aussi chez les PME et les particuliers ayant misé sur les énergies vertes. Le Parlement jurassien a lui aussi vivement réagi au travers d'une résolution.

BKW s'est contenté de répondre en rappelant la situation du marché et la décision de l'ElCom lui permettant de rétribuer le courant gris (énergie de base) au prix de son portefeuille d'approvisionnement du marché libre. Les forces motrices ajoutent que le montant de la rétribution de reprise n'est aucunement lié aux prix de l'énergie dont s'acquittent les clients finaux. Une preuve que

BKW applique un prix du marché à géométrie variable suivant que l'on observe le marché international ou le marché de la clientèle captive. En décembre, une séance convoquée par le Ministre Eray et réunissant la CJA, la CCIJ et les dirigeants de BKW a permis d'esquisser certaines pistes mais sans que le groupe revienne sur sa décision.

Au-delà de ce litige, les espoirs reposent surtout sur la mise-en-œuvre rapide de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération qui devra amener des moyens supplémentaires pour résorber tout ou partie de la liste d'attente de la Rétribution à prix coûtant (RPC) et ainsi régler indirectement le problème BKW.

NOVEMBRE

Plan d'action phytosanitaire. L'utilisation des produits phytosanitaires (PPh) et les risques qui s'y réfèrent font de plus en plus débat. Le plan d'action mis en consultation par la Confédération entend apporter des mesures. La CJA est consciente de la nécessité de se préoccuper des risques liés aux PPh tant pour les utilisateurs, pour les consommateurs et l'environnement. En ce sens, elle soutient le plan d'action de la Confédération pour autant que le marché ou la collectivité supporte les surcoûts inhérents aux efforts entrepris.
La CJA rappelle que l'application de PPh ne doit pas être diabolisée car elle se révèle dans bien des cas indispensable pour combattre des maladies et des ravageurs des cultures, de manière à éviter leur propagation et à assurer des rendements satisfaisants, garants de la sécurité alimentaire. Un recul de la production indigène signifierait dans de nombreux cas une augmentation des importations à partir de pays dans lesquels les risques liés à la protection des végétaux ne sont pas nécessairement plus faibles. Les risques seraient ainsi exportés, mais pas réduits. La CJA a publié une page sur l'utilisation des produits phytosanitaires dans l'agriculture afin de ramener de l'objectivité dans cette problématique très sensibles.

Motion Hennequin. Le Parlement jurassien a adopté par 31 voix contre 24 et 3 abstentions la motion de la députée Verte Erica Hennequin, « Protégeons nos abeilles ». Le Gouvernement jurassien est ainsi chargé de mettre en place un

programme de réduction de pesticides d'au moins 50%, en attendant que la Confédération mette en oeuvre son plan d'action national et de défendre la position jurassienne sur les produits phytosanitaires auprès des autorités fédérales à chaque fois que l'occasion se présente. Or, une mise en œuvre à l'échelon jurassien s'apparente à un vœu pieux. La motion sonne davantage comme une intention et un signal que comme un projet réaliste.
Plutôt que des effets de manche, la CJA et la FRI planchent sur un projet agriculture et pollinisateurs, avec les cantons de Vaud et de Berne, qui se déclinerait en différentes mesures de bonnes pratiques destinées à favoriser les abeilles.

Contre-projet à l'initiative pour la sécurité alimentaire. Alors que le Conseil national avait soutenu à une courte majorité l'initiative « Pour la sécurité alimentaire », la Conseil des Etats a décidé d'opposer un contre-projet qui reprend en grande partie le contenu de l'initiative. Pour autant que le contre-projet passe tel quel et ne soit pas affaibli, l'Union suisses des paysans et ses organisations membres sont prêtes à retirer l'initiative au terme des débats parlementaires. Le contre-projet étend la sécurité alimentaire en intégrant les importations et toute la filière agro-alimentaire mais les différences entre les deux textes seraient difficiles à expliquer en votation populaire. De surcroît, un échec de l'initiative face au contre-projet desservirait les objectifs de l'initiative. En se ralliant au contre-projet, le monde agricole entend en tenir les rennes.

Initiative « sortir du nucléaire ». Non pas en réaction à l'affaire BKW mais intimement convaincue de la nécessité de tourner le dos à l'atome, la CJA s'est engagée en faveur de l'initiative « sortir du nucléaire » qui a passé la rampe dans le canton du Jura mais échoué sur le plan fédéral.
L'agriculture est doublement concernée par la question de la sortie du nucléaire. Premièrement, compte tenu des risques en cas d'accident nucléaire et de pollution durable des sols, pour elle qui exploite plus d'un m^2 sur trois en Suisse. Deuxièmement, s'agissant du défi à relever, pour elle qui dispose de ressources en biomasse et de surfaces de toit pouvant servir à la production d'énergie.

Pour la CJA, abandonner le nucléaire, c'est servir l'économie nationale et les emplois dans toutes les régions par le développement des énergies renouvelables. Des énergies vertes tout à fait compétitives si l'on incluait dans le prix du marché, les coûts réels des centrales nucléaires et, surtout, ceux de leur démantèlement pour lequel il y a fort à parier qu'il reviendra tôt ou tard aux contribuables d'en assumer les frais.

DECEMBRE

Une issue au différend sur le fonds de formation « métiers du cheval ». Le différend concernant la taxe de formation liée aux métiers du cheval qui a perduré tout au long de l'année, a été en partie réglé. La délimitation de l'assujettissement a été revue avec comme facteur déterminant pour les entreprises agricoles, la présence ou non d'infrastructures. Pour les entreprises agricoles disposant d'infrastructures (carré de sable, paddock, etc.) et pratiquant l'élevage, les chevaux à partir de 4 ans seront pris en compte pour l'assujettissement à la taxe (exception faite des juments suitées et des étalons reproducteurs), pour autant que les recettes brutes des activités équestres dépassent 10'000 fr. (vente de chevaux de moins de 4 ans pas comptabilisée). Afin de permettre aux détenteurs de chevaux de remplir le formulaire d'autodéclaration en connaissance de cause, la CJA a établi une notice explicative, validée par les instances concernées.

Révision du Contrat-type de travail dans l'agriculture. La CJA a participé à la révision du CTT agricole jurassien. Le canton a lancé une procédure de consultation en décembre. L'harmonisation des heures de travail sur la base des recommandations de l'USP ainsi que diverses précisions ont été apportées en vue d'une amélioration des conditions d'emploi, particulièrement pertinente en marge des débats sur la mise-en-œuvre du salaire minimum cantonal.

Enveloppes financières pour l'agriculture. Les Chambres fédérales ont corrigé le budget 2017 sur la plupart des économies prévues par le Conseil fédéral dans le domaine de l'agriculture. Ces corrections sont le fruit d'un important travail de persuasion de la défense professionnelle agricole et évitent des conséquences directes sur le revenu des familles paysannes. Les paiements directs ne seront pas diminués grâce à la correction de 60 millions de fr. faite par le Parlement. L'enveloppe allouée à la Loi chocolatière a été remontée à 94,6 millions de fr. contre les 67,9 millions de fr. prévus initialement.

En revanche, il faut déplorer l'affaiblissement de 7 millions de fr. pour les crédits d'investissement (CI) et de 3 millions de fr. au niveau des améliorations structurelles.
Sur les autres objets importants concernant les aides à l'agriculture pour les prochaines années, les Chambres fédérales ont décidé, contre l'avis du Conseil fédéral, de maintenir les montants des paiements directs tant au niveau du programme de stabilisation 2017-2019 que du crédit-cadre 2018-2021. Par contre, les CI et les améliorations structurelles subiront des réductions de respectivement 11,7 et 11 millions de fr. par an, comme contribution de l'agriculture aux mesures d'économies. La CJA craint que les conditions d'octroi des aides aux investissements deviennent trop élitistes avec de probables difficultés de financement pour les nouveaux projets.

3. Statistiques de l'agriculture jurassienne

	Unité	1999	2003	2007	2012	2015	2016
EXPLOITATIONS AGRICOLES							
Exploitations recensées	u.	1'144	1'089	1'066	990	956	**952**
dont exploitations PER		1097	1006	968	878	831	**816**
dont exploitations BIO	u.	47	83	98	112	125	**136**
Communautés d'exploitations	u.		45	52	50	43	**43**
SAU totale (sans pâturages communaux)	Ha	39'301	40'141	40'289	40163	40443	**40655**
Emplois	u.	n. d.	3530	3049	3028	2904	**n.d.**
Dont emplois à plein temps	%		58.2	57.2	53.9	54.1	
PRODUCTION VEGETALE							
Prairies (toutes catégories)	Ha	17'580	19'058	19'606	19'036	19790	**19844**
Pâturages (sans communaux)	Ha	8'290	9'220	9'555	9615	9657	**9618**
Pâturages d'estivage	Ha			5'791	5791		**5791**
Céréales panifiables	Ha	4'400	3'690	2'651	3124	3468	**3574**
Céréales fourragères	Ha	4'330	3'900	3'788	2901	2196	**2475**
Maïs-grain	Ha	313	379	208	119	106	**110**
Maïs d'ensilage et maïs vert	Ha	2'132	2'158	2'391	2440	2305	**2311**
Oléagineux	Ha	890	890	972	979	1141	**1079**
Pois protéagineux / Féverole	Ha	105	198	168	134	373	**448**
Pommes de terre	Ha	109	79	56	43	31	**36**
Betteraves sucrières	Ha	334	291	339	338	336	**338**
Betteraves fourragères	Ha	145	111	75	46	32	**32**
Tabac	Ha	35	50	40	41	39	**40**
Surfaces à litière, haies et bosquets	Ha	252	262	280	346	418	**445**
PRODUCTION ANIMALE							
Bovins totaux	u.	55'715	57'261	58'745	58'578	59388	**59095**
Vaches	u.	20'215	21'439	22'770	23'085	23218	**23247**
Vaches laitières	u.		15'588	15'610	15'912	16049	**15960**
Détenteurs de vaches allaitantes	u.		281	307	-	-	
Autres vaches dont allaitantes	u.			6'282	7173	7169	**7287**
Génisses et taureaux de + 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	u.	13'572	13'622	13'542	16'270	16136	**15866**
Génisses et taureaux de - 1 an (dès 2009 : y. c. engraissement)	**u.**	**9'540**	**8'741**	**8'517**	**19'223**	**20035**	**19982**

Dès 2009, le recensement pour les bovins n'est plus effectué. Les données de la BDTA fournissent le nombre de têtes détenues à l'année sur les exploitations. Le bétail d'engraissement et d'élevage est cumulé.

Données : ECR et OFS

4. Météo et récoltes

L'année 2016 a été une année chaude (0.2°C au-dessus de la norme), marquée par un printemps très pluvieux et une sécheresse estivale. Le total des précipitations et le nombre de jours de pluie se situent très proches des valeurs de référence, mais leur répartition sur les douze mois de l'année a été plus hétérogène que la normale.
L'hiver 2016 n'a pas été rigoureux. Le sol n'a jamais vraiment gelé en profondeur et cela depuis deux hivers. Janvier et février ont été pluvieux et doux. Mars a ensuite été plutôt sec et froid, si bien que le développement de la végétation, bien avancé dans un premier temps, a finalement été retardé en fin d'hiver.

Printemps pourri
D'avril à juin, un temps très pluvieux et assez frais s'est installé, avec deux nuits de gel fin avril. Pendant ce deuxième trimestre, quelques orages ont éclaté, en début de période déjà, avec de la grêle dans certains cas et parfois de gros dégâts, comme par exemple à Fontenais le 10 mai – jusqu'à 10 cm de grêlons par endroits – et à Buix le 7 juin, avec d'importantes inondations. Ces conditions printanières défavorables ont fortement entravé les récoltes de fourrage, surtout dans les exploitations sans ensilage. Il a fallu dans bien des cas forcer pour effectuer la première coupe. Les parcelles ont passablement souffert avec les passages des différentes machines de fenaisons.

Sécheresse pour la 2e année consécutive
Au vu des conditions météorologiques des mois de juillet et août, les récoltes de céréales se sont déroulées dans de très bonnes conditions. Par contre, les nouveaux semis de prairies ont pâti du manque de précipitations et des chaleurs extrêmes. Le mois de septembre a aussi été particulièrement chaud, mais accompagné de précipitations bienvenues pour les semis de colza. Ces conditions météorologiques ont permis de récolter le maïs ensilage dans de bonnes conditions.
Les emblavures d'automne se sont déroulées dans des conditions idéales. Le mois d'octobre a été nettement plus froid que les valeurs normales, alors que novembre a été plus doux. Ces deux mois ont connu une pluviosité proche des valeurs normales, tandis que le mois de décembre a été quant à lui très sec et particulièrement froid.

5. Economie végétale

5.1 Fourrages

A la sortie de l'hiver, les herbages ont généralement très vite repris leur croissance. Ces conditions ont permis de lâcher les bêtes au pâturage dès la mi-mars en plaine. La grande majorité des semis de maïs se sont déroulés entre la fin avril et le 10 mai. Le retour des précipitations a retardé voire empêché les semis de maïs derrière prairies. Le développement des premiers semis a été freiné par le manque de chaleur et l'asphyxie des racines par l'eau.
Les premières coupes d'ensilage se sont déroulées début mai, pas toujours dans des bonnes conditions. Le volume de fourrage était bon et dans bien des cas, la maturité des mélanges artificiels était atteinte. Hormis quelques exceptions, seuls les exploitants faisant de l'ensilage ont pu faucher. La majorité des coupes de foin se sont déroulées à la mi-juin. Le volume de fourrages de la première coupe était bon mais, la qualité a beaucoup souffert, surtout dans les herbages temporaires.

Rendements affectés
Les précipitations suivant les coupes de silo précoces ont permis de faire une première coupe de regain correcte. Pour les parcelles où les coupes de foin ont été faites tard, les herbages ont immédiatement enduré le manque de précipitations et des fortes chaleurs. Ces conditions ont perduré tout l'été, ayant pour effet de péjorer l'ensemble des coupes de regain.
Les Franches-Montagnes ont été moins affectées par la sécheresse, les orages s'arrêtant régulièrement. Dans les autres régions, certains d'exploitants ont puisé dans les stocks de fourrages pour nourrir leurs troupeaux. En raison du stress hydrique particulièrement marqué, la croissance de l'herbe n'a pas repris en fin d'été comme une année normale. La situation est difficile pour bon

nombre d'exploitations. En effet, la coupe de foin a déjà été fourragée (ou en partie) durant l'été, les coupes de regain ont été faibles sans oublier que les stocks ont fondu suite à l'été 2015.
Pour la deuxième année de suite, les maïs ont souffert. Le manque d'eau, les chaleurs extrêmes ont freiné le développement de la culture ce qui a, une fois de plus, péjoré les rendements. Les récoltes de maïs se sont déroulées dans d'excellentes conditions. Certaines parcelles n'ont pas atteint leur maturité avant les premières gelées, en raison de semis tardifs. Beaucoup de maïs se sont récoltés trop secs. L'estimation de la matière sèche a été biaisée par le rapport épi-plante.
L'automne a joué les prolongations, permettant de laisser pâturer les bêtes jusqu'à la première neige de fin novembre.

5.2 Céréales fourragères

Les orges ont très vite tourné, une fois le retour du beau. Les récoltes ont débuté lors de la première semaine de juillet. Les rendements n'ont rien à voir avec ceux de 2015. Suivant les parcelles et le mode de production, les rendements sont en effet deux fois plus faibles que l'année précédente. Les cultures conduites en extenso ont été particulièrement affectées par les conditions printanières. Des poids à l'hectolitre très faibles ont induit des baisses de prix importantes sur un prix de base déjà très bas.
Ces dernières années, la surface de céréales fourragères était en constante diminution. Pourtant, en 2016, cette dernière a augmenté de 283 ha. On dénombrait 110 ha de maïs grain et 2475 ha de céréales fourragères (orge, triticale, blé fourrager et avoine). Ces surfaces représentent le 6,3% de la SAU jurassienne.
Les centres collecteurs ont dû déclasser une partie des céréales panifiables en céréales fourragères. On totalise 2'847 tonnes de blé fourrager dans les silos, soit 2,6 fois plus que 2015 qui n'avait pas connu de déclassements de panifiables dus à des problèmes de qualité.

5.3 Céréales panifiables

Les récoltes de céréales panifiables se sont déroulées dans de bonnes conditions, avec des sols secs. La météo n'a que très rarement entravé les récoltes. Au niveau qualitatif, les gelées tardives de fin avril et les mois de mai et juin très humides avec peu ensoleillement ont eu un impact important sur le

remplissage du grain. Les poids spécifiques se sont révélés très faibles, ce qui a induit important déclassement en céréales fourragères.
Les conditions climatiques ont favorisé les attaques de fusariose sur épi. Certains lots ont été déclassés en céréales fourragères et parfois même déclaré impropre à toute forme d'alimentation (humaine ou animale).
Les temps de chute n'ont pas engendré de déclassement en céréales fourragères. Depuis que la teneur en protéine est mesurée pour les variétés de classe top, on peut dire que la récolte 2016 est la meilleure. Ces bonnes teneurs peuvent s'expliquer par une concentration de la protéine. Au vu de l'état des cultures à la sortie de l'hiver, les rendements sont très décevants, dans bien des cas atteignant péniblement les 50 dt/ha en production conventionnelle.
Pour la récolte 2016, les centres collecteurs jurassiens ont réceptionné 8'709 t de céréales remplissant les critères de panification. Cela représente une baisse de 44% par rapport à 2015 qui faisait état de 15'600 tonnes de céréales panifiables réceptionnées. A noter que ces chiffres ne tiennent pas compte des quantités livrées hors canton. L'épeautre est la seule culture panifiable qui a vu ses quantités réceptionnées augmenter.
Les surfaces dévolues aux céréales panifiables (blé, seigle et épeautre) ont à nouveau augmenté. Au recensement 2016, on en comptait 3'574 ha soit 106 ha de plus qu'en 2015.

5.4 Oléagineux

Les colzas ont très bien hiverné et sont très vite repartis au printemps. Par contre, la floraison s'est déroulée sur une très longue période. La pression des mélighètes était relativement faible. L'implantation des tournesols et du soja ont été entravées par les précipitations et certains semis se sont fait tardivement. La grosse altise a nécessité des interventions dans certaines parcelles. Au final, on peut retenir que les oléagineux n'ont pas trop pâti des conditions difficiles de l'année. En revanche, en raison du sec persistant, l'implantation et la levée des colzas a été difficile à l'automne.

Au niveau des surfaces, les cultivateurs de colza avaient vu leur quota abaissé afin d'écouler les stocks des récoltes précédentes. Du coup, la surface emblavée était également plus faible (-62 ha). Dans le canton du Jura la surface d'oléagineux représentait 1'027 ha pour 2'979 tonnes réceptionnées (42 t de soja, 189 t de tournesol et 2'748 t de colza).

5.5 Protéagineux

Les cultures protéagineuses pures ou les associations avec une céréale (méteil) sont en constante progression. En 2012, on recensait 134 ha de protéagineux alors qu'en 2016, on en comptait 448 ha. En quatre ans, la surface a ainsi triplé. Le programme SolAirEau, lancé début 2012, et l'entrée en vigueur de PA 14-17 ont grandement contribué à l'essor de ces cultures.
Malgré l'augmentation des surfaces, on ne constate pas de hausse des quantités réceptionnées pas les centres collecteurs jurassiens. Bons nombres d'exploitants gardent leur production pour l'affourrager sur leur domaine.
Les pois semés à l'automne 2015 ont souffert de l'excès de précipitations du printemps. L'asphyxie des racines par l'eau a anéanti les récoltes. La féverole et les pois de printemps ont quant à eux mieux supporté les conditions défavorables du printemps, avec des rendements situés dans la moyenne.

5.6 Betteraves

L'année betteravière n'a pas été faste, au contraire. Malgré des taux de sucre globalement bon, les rendements, affectés par la sécheresse, se sont situés globalement en-dessous de la normale. Le revenu de la culture, qui plus est compte tenu des baisses de prix intervenues dans les dernières années, s'est donc péjoré en 2016. Cela étant, la betterave reste une culture intéressante lors d'années normales avec une marge brute qui se démarque encore de celle du blé d'automne. La betterave profite également à l'assolement. Toutes ces raisons expliquent l'intérêt suscité par cette production pour les exploitations de grandes cultures.

Nouvelle donne pour l'attribution des quotas

Depuis de nombreuses années, l'attribution des quotas se limitait aux environs des sucreries, écartant ainsi systématiquement les régions plus éloignées comme le Jura. Différentes démarches ont été entreprises. Suite à une rencontre avec Sucre Suisse SA et la Fédération suisse des betteraviers en décembre 2015, la CJA et son groupe de travail betteraves se sont attelés à chercher des alternatives au chargement depuis Alle dont le surcoût par rapport à Delémont s'élèverait à 7 fr./t de betteraves. Des offres pour le transport par la route, du champ à Delémont voire directement à Aarberg, ont démontré que les tarifs du rail sont non seulement excessifs mais aussi opaques.

En septembre, l'Interprofession du sucre a décidé d'octroyer 10'000 tonnes de sucre en quota temporaire T. Ces quotas T ont rapidement été mutés en quotas A, en plus d'une redistribution des quotas A aux producteurs intéressés de toutes les régions de Suisse. Pour 2017, les planteurs jurassiens ont obtenu 5186 tonnes de quota, (+1765 tonnes par rapport à 2016 ou +160 ha). 17 nouveaux planteurs se sont annoncés, portant le nombre à 94 pour 2017.

Gare de chargement		Betteraves t	Surface ha	Rendement t/ha	Sucre %	Tare totale
Alle	**2016**	11'905	203	59	18.9	5.9
	2015	12'699	213	60	18.6	3.4
	2014	17'687	221	80	17.8	8.3
	2013	12'562	212	59	17.5	7.7
Boncourt	**2016**	1'901	36	52	18.2	11.8
	2015	2'187	35	63	18.9	5.7
	2014	3'456	38	92	17.3	10.9
	2013	2'415	37	66	17.6	15.0
Delémont	**2016**	5'233	100	52	18.0	7.6
	2015	4'771	90	53	18.8	5.2
	2014	8'278	106	78	17.7	12.9
	2013	5'122	99	52	17.1	8.1
Jura	**2016**	19'040	340	56	18.6	7.0
	2015	19'657	338	58	18.7	4.1
	2014	29'421	365	81	17.7	9.9
	2013	20'100	348	78	17.4	8.6
Suisse	**2016**	1'278'557	19'885	64	17.5	7.6
	2015	1'357'786	20'243	67	18.9	5.0
	2014	1'926'496	21'311	90	17.6	7.3
	2013	1'391'978	20'120	69	17.6	8.8

Source : Sucre Suisse SA (sans bio) Tare totale en %.

6. Economie animale

6.1 Production laitière

Les prix toujours aussi bas.
Tout au long de l'année, le prix du lait est resté à un niveau extrêmement préoccupant, malgré les fluctuations saisonnières. La reprise constatée sur le plan international n'a pas eu d'effets directs sur le prix, contrairement à ce qui s'était passé en 2014, bien que les circonstances soient différentes. Les tensions perpétuelles au sein de la filière, avec des producteurs divisés, continue de faire le jeu du commerce et de la grande distribution.
Le prix moyen sur 12 mois s'est situé, pour le lait d'industrie, aux environs de 54 ct départ ferme, selon le rapport d'octobre 2016 de la Surveillance du prix du lait de PSL. Selon la même source, le lait destiné au Gruyère AOP s'est vu rétribuer sur la même période en moyenne 79,1 ct alors que la Tête de Moine en a obtenu 74 ct et le lait de centrale bio 77 ct.

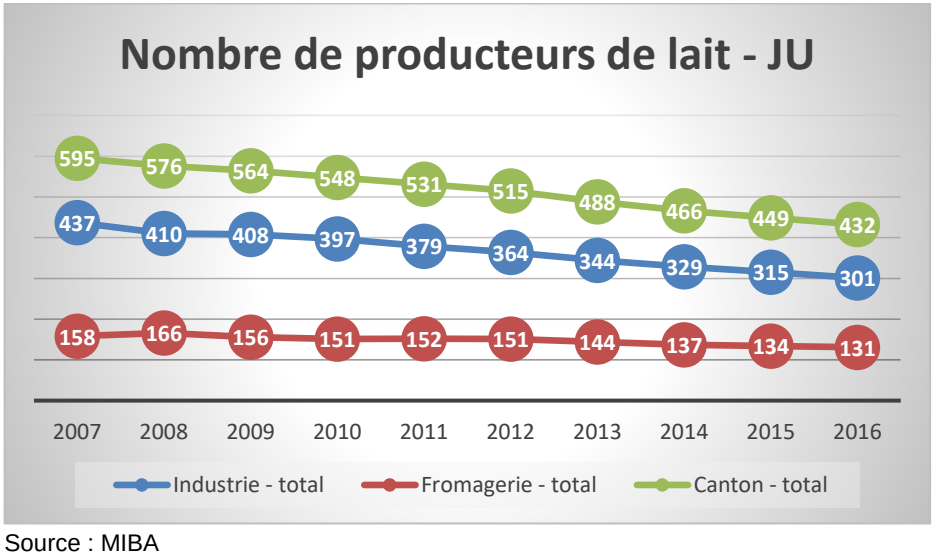

Source : MIBA

45% des exploitations jurassiennes produisent encore du lait.
La production laitière reste la colonne vertébrale de l'agriculture jurassienne. Les quantités produites de 94,5 millions de kg sont proches de la moyenne des 10 dernières années. La part de lait transformé en fromage s'élève à 26%. Cependant, force est de constater que toujours plus de fermes abandonnent le

lait, essentiellement en lait d'industrie. Entre 2007 et 2016, en moyenne 18 producteurs par an ont cessé la production laitière, avec un pic atteint en 2013 avec 27 abandons. Si en 2012 52% des exploitations jurassiennes produisaient du lait, elles n'étaient plus que 45% en 2016. A titre individuel, le producteur n'a souvent pas d'autre choix que de produire davantage pour compenser le bas niveau du prix du lait. Ainsi, la situation financière des exploitations ne s'est pas améliorée même si la production par exploitation continue de progresser avec une moyenne de 218'000 kg en 2016 (232'000 kg pour le lait d'industrie et 188'000 kg pour le lait de fromagerie), contre 210'000 en 2015.

Evolution des volumes de lait produits dans le canton du Jura

	2007	2012	2013	2014	2015	2016
Total producteurs	595	515	488	466	450	432
Quantités livrées globales (t)	90'827	93'581	91'482	96'888	94'812	94'531
Dont lait de fromagerie (t)	26'486	26'437	25'789	28'299	25'503	24'651
Quantités moyennes par producteur (kg)	152'651	181'711	187'465	207'916	210'694	218'822

Source : MIBA

Mooh, nouvel acteur du commerce de lait

En gestation depuis un certain temps, la nouvelle organisation de commerce de lait Mooh a vu le jour en juin. Le principe d'un regroupement des forces de MIBA et Nordostmilch ne pouvait être qu'approuvé pour renforcer la position des producteurs sur le marché. Les modèles de prise en charge, dépourvus de gestion des quantités, laissent cependant songeur. En effet, si Mooh ne parvient pas à gérer ses quantités, elle sera encore plus à la merci des acheteurs de lait.

Par l'intermédiaire de son président, la CJA avait proposé, en vain, lors de l'assemblée constitutive, de fixer des références de quantités pour pouvoir faire correspondre la production aux marchés dont Mooh disposera. Certes, le défi de Mooh est de mieux valoriser les excédents. Mais à quoi bon se risquer à surproduire davantage pour brader du lait à vil prix et finalement affaiblir le prix au producteur, y compris pour celui qui n'aura pas contribué à surproduire.

Avec les nouvelles conditions d'achat, la CJA déplore la réduction des suppléments de quantités ainsi que la suppression des suppléments pour les places de ramassage. La CJA estime que le regroupement des quantités fait totalement sens, surtout dans les régions périphériques, facilitant la logistique et réduisant les coûts de collecte. Faute de suppléments suffisants, le regroupement des quantités perdra inévitablement de son intérêt.

Lait suisse, prix suisse !

La CJA a martelé ce crédo tout au long de l'année. Une comparaison des prix de plusieurs produits laitiers en magasin et de l'évolution du prix du lait entre 2010 et 2015 a mis en évidence que les marges ont tendanciellement augmenté. Même pour la mozzarella dont la pression des importations s'est soi-disant accrue avec l'abandon du taux plancher, les prix des produits laitiers sont restés étonnamment stables en magasin, alors que le prix au producteur a baissé. A grands coups d'annonces, les grands distributeurs se vantent parfois de répercuter la baisse du prix du lait, ce qui soit dit en passant ne réduit en rien leurs marges mais fait simplement pression sur les producteurs.

Nombreux sont les consommateurs à apporter leur soutien, dénonçant eux aussi le niveau honteusement bas du prix du lait qui plonge les familles paysannes dans des difficultés sans précédent. Quel consommateur se plaint du niveau de prix en magasin si cela évite une nouvelle pression sur les producteurs ? Les ménages ignorent souvent que ces quelques centimes de moins par kg de lait signifient des milliers de francs de moins pour nos exploitations laitières déjà sur le fil du rasoir.

Enfin, quand certaines organisations se targuent que l'écart avec le prix européen est plus grand que jamais, elles feraient mieux de plutôt dénoncer que malgré cela, nos exploitations laitières sont à bout de souffle.

La CJA brise le tabou d'une prime à la reconversion, mais en vain

Le marché légèrement excédentaire génère une pression démesurée sur les prix comme les producteurs l'ont vécu en début d'année. A défaut de gestion des quantités en vue, pourquoi ne pas réduire la capacité de production en réorientant les exploitations qui ne se voient plus d'avenir dans le lait ? Alors que la loi de l'offre et de la demande devrait aussi fonctionner dans le secteur laitier, certains se sont vite empressés d'affirmer que baisser la production, même de 10%, n'améliorerait en rien le prix. Pour la CJA, cette affirmation n'est autre que de l'intox, de la part d'intermédiaires qui craignent manquer de lait à

moyen terme et qui incitent les producteurs à produire toujours davantage en fermant définitivement les yeux sur le prix.
Une enquête conjointe de l'USP et de PSL, menée en 2015, a mis en évidence que 14% des exploitations laitières envisagent cesser la production d'ici cinq ans. Pourquoi dès lors ne pas encourager celles qui seraient disposées à cesser la production dès à présent, pour alléger durablement le marché ? Cela profiterait en définitive tant aux exploitations qui se réorientent qu'à celles qui se voient poursuivre la production laitière. Une démarche analogue à celle des aides à la reconversion qui s'est faite, avec l'appui de la Confédération, au début des années 2000, dans la viticulture et l'arboriculture.
Que ce soit par une réallocation des fonds de dégagement du marché, par des aides à fonds perdus ou via des crédits d'investissement ciblés, on pourrait imaginer aider de manière mesurée la réorientation d'exploitations laitières vers des productions agricoles demandées par le marché, en leur apportant un appui au niveau de la trésorerie qui leur manque souvent pour faire le pas. Timides sont cependant les soutiens à cette mesure pour le moins drastique.

Recherche de valeur ajoutée et réduction des coûts
Malgré la très forte dépendance au marché national, la CJA s'efforce de rechercher des solutions aptes à améliorer la situation des producteurs de lait, qu'il s'agisse de réduction des coûts ou de recherche de valeur ajoutée. En ce sens, elle s'implique dans différents projets, conjointement avec d'autres partenaires.

6.2 Marchés publics

6.2.1 Bovins

Les marchés publics de bétail bovin ont connu une hausse de 191 bêtes en 2016, soit 5% de plus qu'en 2015. Les quatre places de marchés jurassiennes ont permis la commercialisation de 4064 bovins, soit en moyenne 116 animaux écoulés pour chaque demi-journée de marché, contre 110 en 2015.

Place de marché (nombre de marchés)	Nombre d'animaux écoulés sur l'année	Différence par rapport à l'année précédente
Delémont	309	+27
Porrentruy	1213	+49
Glovelier	1299	+37
Saignelégier (y compris Les Bois)	1243	+78

Le nombre de vaches VK commercialisées a progressé de 131 têtes et représente près de 52,7% des animaux écoulés. Sachant que l'attrait des marchés est dépendant de l'offre en vaches de réformes, la tendance observée est positive et certainement pas étrangère au rehaussement des contributions en faveur de la catégorie VK appliqué en 2015.

Via les marchés publics, les producteurs profitent généralement de surenchères et d'une contribution cantonale incitative. A ces avantages s'ajoutent un paiement à 10 jours, une couverture d'assurance du bétail de boucherie et une transparence dans la formation des prix.

		JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK	Ø
Prix moyen	2011	5.18	3.14	4.59	4.49	4.14	2.96	2.59	3.53
	2012	5.49	3.07	4.56	4.49	4.30	3.01	2.66	3.58
	2013	5.52	3.26	4.63	4.58	4.46	3.16	2.87	3.74
	2014	5.39	3.70	4.72	4.70	4.46	3.50	3.21	3.92
	2015	5.67	3.95	5.00	4.99	4.87	3.71	3.40	4.17
	2016	5.86	3.65	4.99	5.14	4.92	3.70	3.37	4.18
Enchère moyenne	2011	0.12	0.21	0.10	0.08	0.08	0.11	0.18	0.14
	2012	0.19	0.17	0.04	0.02	0.04	0.12	0.24	0.17
	2013	0.23	0.10	0.07	0.06	0.12	0.16	0.23	0.19
	2014	0.23	0.18	0.09	0.13	0.15	0.18	0.27	0.22
	2015	0.30	0.33	0.12	0.21	0.20	0.24	0.36	0.29
	2016	0.42	0.30	0.17	0.17	0.26	0.26	0.39	0.34

Les prix du marché du bétail de transformation se situent à un très bon niveau, dans le prolongement des dernières années. Le prix moyen des vaches VK a atteint 3,37 fr. (39 ct de surenchères contre 36 en 2015) et celui des broutards 5,86 fr. (42 ct de surenchères contre 30 ct en 2015). Grâce aux marchés jurassiens, les surenchères payées aux producteurs par rapport à la tabelle hebdomadaire Proviande représentent une plus-value de 730'000 fr.

Nombre d'animaux vendus 2011-2016

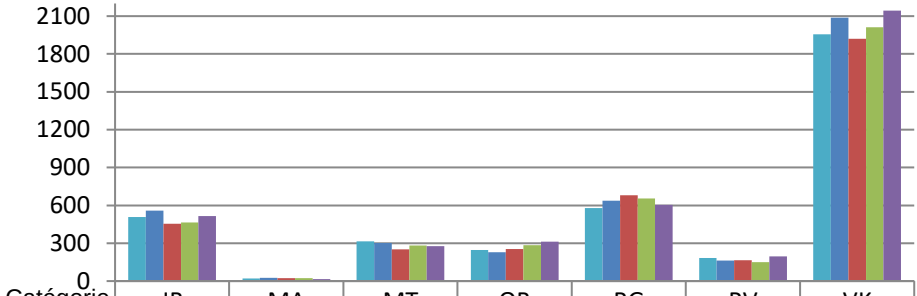

Catégorie	JB	MA	MT	OB	RG	RV	VK
2012	508	21	314	246	578	184	1957
2013	558	27	302	229	636	163	2089
2014	454	22	251	255	680	164	1921
2015	464	23	283	285	654	151	2013
2016	515	15	277	313	605	195	2144

JB : broutard MA : taureau MT : jeune taureau OB : bœuf
RG : génisse RV : jeune vache VK : vache

Marchés de bétail et vaches en gestation

Afin de résoudre la problématique des vaches gestantes commercialisées sur les marchés de bétail, le détenteur a désormais l'obligation de mentionner cas échéant le début de la gestation, à savoir la dernière IA ou saillie (non suivie d'un retour de chaleur), sur la feuille d'annonce. En cas de monte naturelle ou de doute, un contrôle de gestation est recommandé.

En indiquant la date de l'IA ou de la saillie, l'agriculteur s'évite des ennuis, d'une part, sans pour autant risquer d'être tenu pour responsable par l'acheteur en cas de non-gestation, s'agissant de marchés de bétail de boucherie.

6.2.2 Ovins

Statistique 2016 des marchés de moutons

Catégorie	Nombre	PV brut moyen	Déduction moyenne	PV net moyen	Prix moyen
		kg	kg	kg	Fr./kg PV net
Agneaux LA < 43 kg	**188**	45.6	2.71	42.9	5.56
Agneaux pâturages WP	**149**	35.3	2.13	33.2	4.95
Moutons 4 à 8 pelles SM4	**31**	74.8	4.75	67.43	2.6
Moutons 2 pelles SM2	**42**	54.5	4.00	50.5	3.37
TOTAL	**410**				

6.3 Elevage chevalin

A se référer à la liste des chevaux à vendre comme baromètre du marché, les ventes de chevaux se sont plutôt bien déroulées. 72 chevaux ont été publiés sur la liste des chevaux à vendre et 35 d'entre eux ont été vendus par ce biais pour un prix moyen de 7300 fr., soit 7% de plus que 2015. 19 chevaux publiés sur la liste ont été vendus en parallèle. La Suisse reste la principale destination pour la liste des chevaux à vendre avec 40% de parts de marchés, suivie de la Belgique (22%) et de la France et l'Allemagne (chacune 16,7%). Parmi les motifs d'achat, l'équitation arrive en tête avec 47%, suivie de l'équitation-attelage (30%), de l'attelage (11%) et d'autres utilisations (11%).

Les travaux du groupe cheval ont passablement porté sur la recherche d'une alternative à la prime à l'exportation, biffée par l'OMC en décembre 2015 au même titre que la Loi chocolatière. A ce stade, l'alternative se déclinerait en deux volets. Le premier, à savoir un rehaussement de 150 fr. de la subvention

accordée lors du test en terrain. Le second, consistant en un projet de promotion du cheval FM dans les manèges suisses via un système de placement et de vente. Ce projet, qui serait soutenu par plusieurs cantons, attend encore l'aval de l'OFAG.

7. Groupes de travail et projets CJA en cours

7.1 Comité

En 2016, le comité de la CJA s'est réuni à 11 reprises pour traiter des affaires courantes et notamment :

- Rencontrer le nouveau Ministre en charge de l'agriculture Jacques Gerber ;
- Prendre position sur différents dossiers et objets de votation ;
- Décider du lancement de différents projets ;
- Adopter la proposition de révision du contrat-type de travail dans l'agriculture ;
- Débattre de questions liées à la LDFR.

7.2 Animation rurale et sociétés régionales

JAJ - Le comité des Jeunes agriculteurs jurassiens s'est retrouvé à cinq reprises durant l'année 2016. Le comité a mené une campagne active pour un prix équitables des produits agricoles. Des banderoles, accompagnées d'une communication active, ont été affichées au bord des routes dans les différentes régions du canton avec le slogan : « Des prix suisses pour vivre en Suisse ! » L'action de sensibilisation a été un succès pour les jeunes agriculteurs. Les membres du groupe des Jeunes agriculteurs ont rencontré leurs collègues de Suisse-centrale lors d'une journée dans la région de Lucerne. Les membres du groupe d'échange « Réduction des coûts de production » ont présenté les résultats positifs du projet lors de l'assemblée générale du CAVD. Le nombre de participants à l'assemblée générale qui a eu lieu 25 février à Bassecourt est un soutien indéniable à l'activité du groupe des JAJ.

SPPA - Le comité de la Société des paysans et paysannes d'Ajoie s'est retrouvé à trois reprises en 2016. Sylviane Cattin a démissionné du comité. Une personne est recherchée pour l'an prochain. A noter aussi plusieurs membres arriveront en fin de mandat en 2017 et que le comité est activement à la recherche de nouvelles recrues. Des contacts ont déjà été pris, mais les propositions sont bienvenues. Les transports de betteraves, la remise en état des terrains de l'A16, la communication entre agriculteurs et les autres utilisateurs de la campagne (marcheurs), la location des terres agricoles et les contributions d'estivage ont fait partie des thèmes traités durant l'année. L'assemblée générale a rassemblé plus de 50 agriculteurs le 12 décembre à Miécourt.

CAVD - Le comité du Cercle agricole de la vallée de Delémont s'est réuni à quatre reprises durant l'année. Le comité a été particulièrement actif lors du Clean-Up Day (journée de nettoyage des campagnes) en avril. Cette action a permis de sensibiliser des élèves de l'école de Vicques aux dangers des déchets pour l'agriculture. L'assemblée générale, qui a eu lieu à Develier, a permis de réunir les membres de différentes CUMA pour une discussion constructive. Le comité travaillera sur ce sujet l'an prochain. Maude Koller, de Bourrignon, a été élue au comité pour succéder à Céline Odiet.

SACD - Les membres du comité de la Société d'agriculture du Clos-du-Doubs ont participé à trois séances dans le courant de l'année. Ils ont également pris part au Clean-Up Day en avril. Leur action a permis de sensibiliser l'opinion publique au problème des déchets dans les champs. Le comité s'est inquiété de la prolifération de plantes invasives indésirables au bord du Doubs. Une lettre a été adressée à l'Office de l'environnement pour dénoncer ce problème. Lors de l'assemblée générale de la SACD qui a eu lieu à St-Ursanne le 23 novembre, les membres réunis ont adopté à l'unanimité une résolution contre la délimitation excessive des espaces réservés aux eaux, adressée à l'Office de l'environnement.

CAFM - Trois séances du comité de la Chambre d'agriculture des Franches-Montagnes ont eu lieu en 2016. Les membres se sont penchés sur de nombreux thèmes liés à l'agriculture du district. En plus des séances ordinaires, le comité de la CAFM s'est chargé de l'organisation de l'assemblée générale de la CJA à St-Brais. La CAFM a participé à la journée de lutte contre les campagnols aux Sairains en avril et a à nouveau fait preuve de motivation et de

créativité pour réaliser le char du Marché concours. Julien Boillat a été élu au comité lors de l'assemblée générale 2016, à la suite de Blaise Wermeille, démissionnaire après 10 ans de participation active. Marie-Chrisitine Chapatte a aussi présenté sa démission. Elle sera remplacée par « une » membre des Paysannes des Franches-Montagnes. L'assemblée générale a aussi été l'occasion de discuter des pâturages d'estivage. Un thème complexe qui a amené de nombreuses discussions.

7.3 SolAirEau

Le programme SolAirEau a vécu sa 4e campagne. Pour la 4e année de mise en œuvre du programme SolAirEau, 130 agriculteurs ont inscrit et annoncé des mesures de bonnes pratiques contre 123 en 2015. Au total, les contributions aux bonnes pratiques versées se sont montées à plus de 238'000 fr.

Mesures SolAirEau	**Quantité 14-15**	**Quantité 15-16**	***Objectifs 15-16***	**Rapport effectué // budget**	**Diff. // 14-15**
Culture associée avec légumineuse	**166 ha**	**156 ha**	***428 ha***	**36%**	**-6%**
Cultures intercalaires	**157 ha**	**161 ha**	***480 ha***	**34%**	**3%**
Compostage du fumier (m3)	**20'073**	**22'160**	***76'800***	**29%**	**10%**
Chantier d'épandage de lisier	**1867 ha**	**1774 ha**	***3'974 ha***	**45%**	**-5%**
Epandage de lisier aux tuyaux depuis la fosse	1592 ha	1490 ha	*1987 ha*	*75%*	*-6%*
Chantier d'épandage aux tuyaux avec transport	275 ha	285 ha	*1987 ha*	*14%*	*4%*
Renoncer aux herbicides	**99 ha**	**216 ha**	***856 ha***	**25%**	**119%**

La procédure a été simplifiée. Durant les 3 premières années, les exploitants devaient signer et retourner annuellement le contrat les liant à SolAirEau. Désormais, un seul contrat lie les agriculteurs jusqu'à la fin du programme en

août 2018. L'obligation de cours de formation continue a également été allégée. En effet, seuls les nouveaux adhérents à SolAirEau doivent suivre ½ jour de formation pour les 3 dernières années. Pour les autres, la formation est facultative. Par ailleurs, l'inscription préalable aux mesures prévues a également été abandonnée et seule l'annonce de la mise en œuvre, via la plate-forme SolAirEau est déterminante pour l'octroi des contributions, s'agissant des mesures de bonnes pratiques.
A relever que le programme a été redimensionné depuis ses début en 2013, en raison de la reprise de plusieurs mesures phares par la PA 2014-2017, comme le semis direct ou l'épandage aux pendillards.
Avec la fin de SolAirEau en 2018, la CJA, de concert avec la FRI, a déposé une esquisse de projet ressources auprès de l'OFAG. Cette esquisse a été refusée, ne remplissant pas les nouveaux critères définis par l'OFAG, davantage axés sur la recherche et moins sur l'accompagnement et la mise-en-œuvre de bonnes pratiques.

7.4 Réseaux écologiques

La CJA portait en 2016 onze réseaux écologiques, dont la mise-en-œuvre est mandatée à la FRI sous la responsabilité du biologiste Luc Scherrer. Les réseaux d'Alle et de Baroche+ ont été fusionnés et reconduits pour une période de huit ans.
Au total, les 618 contrats de réseaux en cours avec la CJA, totalisant 3512 ha de surfaces de promotion de la biodiversité, ont permis le versement de 2,8 millions de contributions, en hausse de 80'000 fr. par rapport à l'année précédente. L'augmentation des surfaces en réseau est de 99 ha par rapport à 2015 et de 572 ha par rapport à 2014. On constate ainsi un clair ralentissement des inscriptions de nouvelles parcelles en réseaux. Cela répond à l'appel de la CJA qui estime que le but n'est plus de progresser en surfaces mais plutôt en améliorant la qualité des parcelles de toute manière consacrées à l'écologie.

Poursuivant dans la ligne des fusions déjà entreprises, la CJA a soumis une feuille de route pour le regroupement de réseaux au Service de l'économie rurale et à l'Office de l'environnement. Les regroupements projetés, validés par l'Etat, répondent à une volonté de rationalisation, sans toutefois affaiblir ni le suivi ni la mise-en-œuvre des mesures de mise en réseau. Avec les regroupements envisagés par la CJA, le nombre de projets devrait passer à terme de 11 à 7 réseaux.

Planification prévue

- 2017 : fusion des réseaux de Chevenez et Haute-Ajoie
- 2017 : intégration du réseau du Maira dans Ajoie+
- 2018 : nouvelle dénomination « Vallée de la Sorne » avec fusion des réseaux de Boécourt, Haute-Sorne et Delémont. Extension aux périmètres de Châtillon et Rossemaison, transfert des secteurs Haute-Borne, Brunchenals et Claude-Chapuis au réseau du Haut-Plateau. Pour parvenir à ce regroupement, le réseau de Delémont sera prolongé d'une année et fera l'objet d'un avenant aux contrats en cours tandis que Haute-Sorne sera raccourci d'une année.
- 2018 : Fusion des réseaux Bourrignon et Haut-Plateau. Le périmètre sera étendu avec la reprise des secteurs Haute-Borne, Brunchenals et Claude-Chapuis. Pour ce faire, le réseau Haut-Plateau actuel sera réduit d'une année afin d'être synchronisé avec la reconduction du réseau de la Vallée de la Sorne.

Situation 2016 des réseaux écologiques portés par la Chambre jurassienne d'agriculture

Surfaces en ha *Arbres en unités*	Nombre d'agriculteurs	Surfaces promotion biodiversité (SPB)	Total contributions versées (en fr.)	Arbre fruitier haute-tige	Arbre isolé	Jachère florale	Ourlet	Prairie extensive	Prairie peu intensive	Pâturage extensif	Pâturage boisé	Pré à litière	Haie, bosquet et berge boisée
TOTAL	**618**	**3512**	**2 805 480**	**30 501**	**1 761**	**68**	**3**	**1 463**	**370**	**793**	**290**	**23**	**147**
Ajoie+	109	691	616 690	5 610	127	16	0	451	35	89	0	1	28
Baroche +	75	617	455 930	12 445	335	9	1	236	27	194	0	1	17
Boécourt	16	78	59 910	543	53	1	0	28	7	31	0	1	2
Bourrignon	22	143	91 670	808	219	0	0	27	2	93	0	0	9
Delémont	13	66	50 060	300	100	3	0	26	4	28	1	0	2
Franches-Montagnes	197	834	642 580	543	12	0	0	191	218	107	269	13	27
Haut-Plateau	29	185	128 585	2 234	231	0	0	39	18	74	14	1	12
Chevenez	32	242	211 690	1 418	143	8	1	155	0	45	0	0	15
Haute-Ajoie	25	121	95 500	869	55	4	0	44	15	39	1	0	5
Haute-Sorne	38	188	155 530	1 523	197	4	0	81	19	44	2	1	12
Vendline-coeuvatte	62	344	297 775	4 208	289	24	1	178	21	45	1	5	13

7.5 Intégration et occupation de réfugiés dans l'agriculture

Le projet pilote « occupation de réfugiés dans l'agriculture » s'est terminé le 20 octobre, après 4 mois d'activités. Tant du côté de l'AJAM que de la CJA, le bilan se révèle extrêmement positif. Les retours sont très bons du côté des requérants qui ont pris part à cette démarche avec une occupation qualifiée de bienvenue et d'appréciée. De leur côté, les familles paysannes impliquées se déclarent très satisfaites de l'appui mais aussi des échanges enrichissants de personnes d'horizon et de parcours de vie différents.
Au total, 760 journées ont été effectuées par 80 requérants différents, sur les 17 exploitations annoncées (15 bio et deux PER). En moyenne, 8,4 personnes ont été mises à disposition par jour d'activité du projet, avec un maximum de 24 personnes pour le jour le plus chargé. Chaque exploitation a bénéficié en moyenne de 47,5 journées-réfugiés.
Les tâches confiées ont essentiellement porté sur l'arrachage de plantes indésirables, en respectant ainsi le cadre limité aux activités non-lucratives. La coordination permanente s'est révélée nécessaire pour assurer la planification et le suivi. La reconduction du projet est envisagée pour 2017.

7.6 Energies vertes

Photovoltaïque. Les incertitudes liées à la RPC ont donné un sérieux coup de frein aux projets photovoltaïques, sans compter la baisse des tarifs de reprise de BKW pour les installations en attente de RPC. Plus de 35'000 installations photovoltaïques étaient sur liste d'attente à fin 2016. Toutes les installations inscrites avant le 8 novembre 2011 bénéficient de la RPC. Le plafond actuel de 1,5 ct de taxe par kWh en faveur de la RPC empêche de résorber tout ou partie de la liste d'attente. Tous les espoirs sont donc placés dans la stratégie énergétique 2050 qui prévoit notamment l'augmentation de cette taxe à 2,3 ct sur chaque kWh consommé en Suisse, en faveur du subventionnement des énergies renouvelables.
Malgré ses importantes surfaces de toit, l'agriculture n'a d'autre choix que de se tourner, pour le moment du moins, vers de petits projets photovoltaïques, axés sur l'autoconsommation et le stockage d'électricité. L'obtention possible de la rétribution unique offre un appui bienvenu.

AgroCleanTech. Les producteurs de lait jurassiens peuvent non seulement bénéficier du programme de soutien "récupération de chaleur issue du refroidissement du lait" mais désormais également depuis 2016 du programme "pompes à vide avec variateur de fréquence ". Ces programmes sont proposés par l'intermédiaire d'AgroCleanTech et de la CJA.
La stabilité du vide de la machine de traite joue un rôle décisif pour la santé du pis. Les pompes à vide sont réglées pour une situation de sollicitation maximale (nettoyage) et, jusqu'à présent, elles sont le plus souvent utilisées à vitesse constante, ce qui consomme beaucoup plus d'électricité que nécessaire pour la traite. L'installation d'un variateur de fréquence permet de faire des économies d'électricité et de réduire les nuisances, comme le bruit et les vibrations dans la zone de traite. Selon différentes études, l'ajout d'un variateur de fréquence a permis d'économiser en moyenne deux tiers de l'électricité consommée par la pompe à vide.

De son côté, la récupération de la chaleur du lait permet également aux producteurs de lait d'économiser près d'un tiers de l'énergie nécessaire pour le refroidissement du lait et pour le chauffage de l'eau de nettoyage. L'économie correspond à une réduction de 800 à 1500 francs des frais d'électricité. Soit un retour sur investissement sur quelques années seulement. Dans le cadre de ce programme, AgroCleanTech peut allouer des contributions de 1100 à 2500 francs. Le soutien ne s'applique qu'aux installations existantes pour lesquelles un récupérateur de chaleur est installé après-coup.
La CJA a poursuivi la promotion du programme, notamment via une information aux installateurs de traites ainsi que sur le site www.agrijura.ch.

Biogaz. Parmi les énergies renouvelables qui se développent dans notre région, celle issue du biogaz présente encore un potentiel intéressant, pour autant que les conditions-cadres lui soient favorables. L'énergie produite sur les

exploitations permet de valoriser les ressources, de transformer le lisier et fumier en digestat mieux assimilable et de retirer un revenu para-agricole intéressant.
Energie du Jura SA, la Chambre jurassienne d'agriculture et les services de l'économie rurale et du développement territorial ont organisé en mai une séance d'information, suivie par une septantaine d'agriculteurs jurassiens. Les discussions ont montré que le potentiel est encore grand même si différentes contraintes et conditions-cadres incertaines – la RPC en premier lieu – compliquent sensiblement la réalisation de projets. En plus des quatre biogaz en fonction dans le canton, tout autant de projets sont en cours, à un stade plus ou moins avancé. A noter que c'est en Ajoie que se situe l'essentiel des installations et des projets. Le lien avec la taille des domaines n'est certainement pas étranger à cela.

7.7 Campagnols

Le projet « Lutte collective contre les campagnols » entre dans sa troisième année de fonctionnement. Trois groupes sont formellement en place aujourd'hui et couvrent une surface de 1715 hectares. Les 18 agriculteurs impliqués dans ces groupes ont signé une charte symbolisant leur engagement dans la lutte. Des rencontres seront organisés dans le courant de l'année 2017 à Muriaux, Lajoux et aux Genevez dans le but de créer de nouveaux groupes.

Pour assurer une lutte efficace, différentes prestations ont été fournies aux groupes existants. En avril, une journée d'information a été mise sur pied afin d'observer le large éventail des outils de lutte à disposition. De nombreux perchoirs, ainsi que des nichoirs à faucon crécerelle ont été posés dans les zones de lutte. Une partie des nichoirs ont été confectionnés et posés par une classe d'école primaire du Noirmont qui a été sensibilisée au problème du campagnol. Certains agriculteurs ont mis en place des cultures de céréales et ont effectué des rénovations de prairies avec travail du sol. Un relevé des populations est effectué régulièrement et ne signale pas de pullulations problématiques à l'heure actuelle. Des informations concernant

les risques de pullulation ont été envoyées à 33 agriculteurs à la fin de l'été. Ces derniers ont pu librement, et en toute connaissance de cause, décider des mesures à prendre en conséquence. Bien que difficile à quantifier les effets à court terme, ces actions seront à observer sur la durée.
Les dégâts de campagnols ne sont pas une fatalité. Pour les contenir et gagner en efficacité, deux règles sont à observer strictement : La lutte directe (piégeage ou gazage) à basse densité de population et la mise en pratique combinée de différentes méthodes de lutte (lutte directe, pose de perchoirs, fauche-pâture, destruction des galeries par le travail du sol, cultures de céréales etc.).

7.8 Agriculture biologique

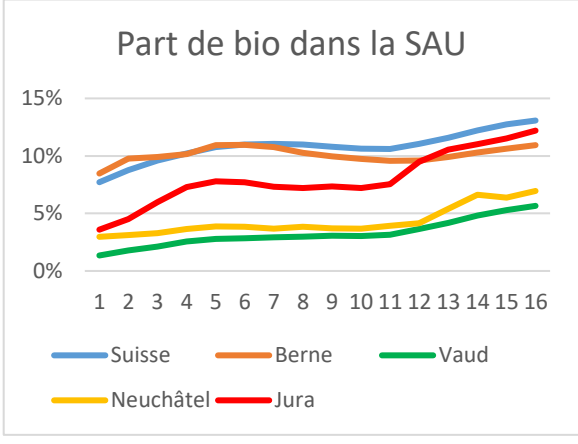

L'agriculture biologique poursuit son développement dans le canton du Jura et affiche une croissance éloquente sur le plan romand. La part de bio dans la SAU jurassienne est même en passe de rejoindre la moyenne suisse.
Les objectifs du 2e quinquennat du groupe de Promotion de l'agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois (PROJAB) visaient une augmentation de 50% de nombre d'exploitations bio entre 2010 et 2015. Objectif atteint pour le Jura qui comptait 85 exploitations bio en 2010, 125 en 2015 et 136 en 2016. Pour 2017, 19 exploitations se sont annoncées pour le passage en bio. Les conditions de production jurassiennes ainsi que l'assolement conviennent particulièrement bien à la production biologique.
La demande en produits bio croît en permanence mais parfois pas aussi rapidement que l'offre, ce qui pose dans certains cas des problèmes de prise en charge, en l'occurrence pour les oléagineux. Pour le lait, au terme des deux ans de reconversion, la production a jusqu'ici pu être écoulée dans le canal bio avec la plus-value respective. Rien n'est cependant garanti, preuve que le bio représente également un choix entrepreneurial.

Le groupe PROJAB s'est fixé comme objectif 2020 : 20% d'exploitations bio, pour autant que le marché le permette et sans forcer la main. Le but est d'accompagner les exploitations intéressées à se reconvertir tout en respectant les valeurs de ce mode de production. Avec le message 2020 : 20%, la production conventionnelle ne doit pas s'estimer laissée pour compte, sachant qu'elle représenterait encore 80% des exploitations jurassiennes.

7.9 Valorisation des produits et agritourisme

Lancement du projet Marguerite. Le projet Marguerite, lancé par l'Association éponyme, a pu entrer dans sa phase de mise-en-œuvre en 2016. Ce projet de développement régional axé sur l'agritourisme dans le Jura et le Jura bernois prévoit des investissements à hauteur de 7 millions de francs jusqu'en 2021.
La réalisation du centre d'interprétation agritouristique « Ô Vergers d'Ajoie » comprenant le Musée suisse de la distillation ainsi que la réalisation de six infrastructures individuelles (hébergement, activités équestres, produits du terroir) constituent le cœur du projet avec 4,5 millions de fr. d'investissements. A cela s'ajoutent 2,5 millions de fr. pour des mesures collectives concernant la création de 9 parcours équestres, l'amélioration des prestations et des services ainsi que des mesures de communication.

Première Fête de la Tête de Moine. Organisée par l'Interprofession de la Tête de Moine en lien étroit avec plusieurs organisations dont les chambres d'agriculture du Jura bernois et du Jura, la première Fête de le Tête de Moine a mis en vitrine le fleuron des produits du terroir jurassien. Attiré par le programme et le marché de produits du terroir, le public a répondu présent sur le site mythique de Bellelay. La couverture médiatique largement répondu aux attentes. La 2e édition est d'ores et déjà prévue du 5 au 7 mai 2017.

Promotion des produits du terroir. La Commission Interjurassienne pour la Gestion des Marques (CIGM) et la FRI ont poursuivi les activités de promotion des produits du terroir. Parmi ses activités, la FRI a rendu son rapport final sur le projet « Du champ à l'assiette ». Elle a également mené une action retentissante sur Facebook. Intitulée « Expériences Terroir », la démarche suivie par 2000 « J'aime » sur le réseau social, faisait découvrir les bons plans de quatre familles qui partageaient leurs recettes, avis et expériences culinaires. Le tout, bien évidemment en consommant les produits de la région !

8. Terrentraide Sàrl

Lancée au 1er janvier 2016, Terrentraide Sàrl comptait en fin d'année 25 abonnés. La mise en place de ce service de dépannage a permis de susciter la réflexion sur les possibilités de remplacement en cas de simple absence ou de coup dur. La plupart du temps, les exploitations agricoles cherchent logiquement une solution de remplacement interne à la famille ou avec l'aide de voisins. Mais cela n'est pas toujours possible, d'où l'utilité de Terrentraide qui fournit une main-d'œuvre qualifiée, expérimentée, polyvalente et bénéficiant d'une couverture d'assurance complète.

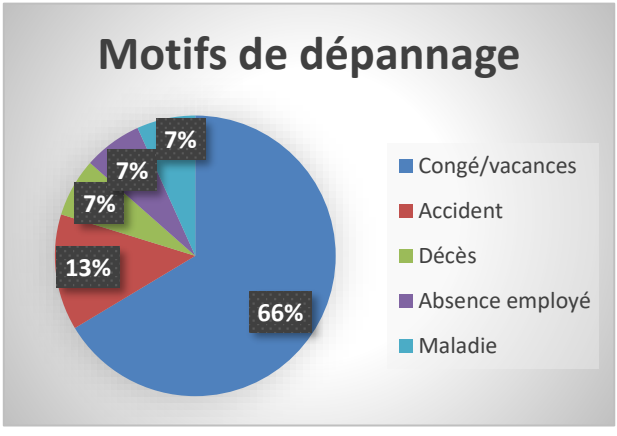

12 dépannages ont été menés dans tous les districts durant l'année 2016 et ce, pour des missions d'entre un jour et deux mois, soit au total 77 jours. La recherche de dépanneurs n'est pas toujours évidente pour répondre aux demandes dans un court délai, surtout lorsqu'il s'agit de dépannage de plusieurs semaines.

A relever que tous les dépannages concernaient des exploitations de production laitières. Dans 75% des cas, le dépanneur était seul à assumer les travaux sur l'exploitation.

Le dépanneur Kévin Gerber répond à l'interview de RFJ lors du premier dépannage effectué sur l'exploitation de Werner Winkler à Fontenais.

9. Assurances Prestaterre CJA Sàrl

Pour la 2e année, les activités d'assurances ont été séparées de la CJA sous la forme d'une Sàrl. Prestaterre CJA Sàrl offre un conseil spécialisé et neutre aux familles paysannes ainsi que des produits sur-mesure. Prestaterre CJA effectue également des décomptes de salaire, établit des contrats de travail, aide et renseigne pour les questions liées à la main-d'œuvre agricole.

Assurances de personnes AGRISANO	Assurances de choses et sur le patrimoine
• Caisse maladie (assurance de base et complémentaires) • Indemnités journalières maladie/accident • Risque / assurance-vie • Prévoyance vieillesse • Protection juridique	• Inventaire ménage • Inventaire de l'exploitation • Bâtiments • RC privée et d'entreprise • Véhicules et casco machines • Bétail • Panneaux photovoltaïques

Prestaterre bénéficie d'un appui financier de la CJA pour assurer un conseil spécialisé et neutre pour les familles paysannes. Cependant, Prestaterre doit gagner en autonomie financière, raison pour laquelle les services liés aux décomptes de salaires sont facturés depuis le milieu de l'année 2016. Tarifs publiés sur www.agrijura.ch/prestaterre.

9.1 AGRISANO

La caisse-maladie AGRISANO subit la hausse des coûts de la santé et s'est vue obligée d'adapter fortement ses primes de l'assurance obligatoire des soins selon la LAMal (15%), d'où la diminution de 253 assurés par rapport à 2015.
A contrario, les primes des assurances complémentaires LCA restent stables depuis de nombreuses années. Le rapport qualité/prix, entre autres, explique la progression constante du nombre d'assurés.

Assurances	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Diff.
Base LAMal	1'302	1'136	1'074	1'123	1'200	1'328	1315	**1062**	***-253***
Compl. AGRI-spécial (LCA)	588	601	612	640	670	707	744	**768**	***24***
Indemnité journalière	184	199	214	236	254	278	350	**366**	***16***
AGRI-protect (protection juridique)	184	199	208	229	235	246	258	**274**	***16***

L'assurance globale a à nouveau progressé. Ce pack offre, à l'exception de l'AVS, une couverture complète pour le personnel agricole (LPP, LAA et Indemnité journalières maladie).

Année	LPP		LAA		IjM	
	Salaires assurés	Primes	Salaires	Primes	Salaires	Primes
2006	1'049803.-	165'991.30	2'330'187.-	117'208.60	2'563'440.-	18'427.10
2007	895'594.-	119'252.65	2'153'360.-	110'876.60	2'486'695.-	17'445.50
2008	908'656.-	116'953.50	2'393'041.-	113'795.60	2'575'869.-	17'388.20
2009	950'522.-	103'463.65	2'625'577.-	134'525.40	2'683'369.-	17'673.20
2010	1'014'312.-	119'344.05	3'094'331.-	165'830.70	3'188'141.-	21'310.90
2011	1'109'684.-	131'026.85	3'342'734.-	179'357.10	3'531'139.-	24'080.20
2012	1'173'813.-	137'856.85	3'533'403.-	189'567.40	3'729'815.-	25'364.-
2013	1'213'142.-	150'379.30	3'665'186.-	193'614.70	3'880'153.-	25'905.-
2014	1'236'782.-	162'390.00	3'983'761.-	207'512.00	4'289'674.-	28'587.-
2015	**1'323'795.-**	**154'100.55**	**4'200'866.-**	**217'441.40**	**4'335'906.-**	**28'645.80**

La prévoyance professionnelle (pilier 2b) ou privée (3a ou b) progresse en lien avec les prestations de conseil en assurances. Plus de 200 personnes sont assurées en 2b ou 3b. Ces assurances permettent de s'assurer en cas d'invalidité, de décès et/ou pour la prévoyance professionnelle (épargne).

11.5 Emmental assurance

L'assurance Emmental développe progressivement. Actuellement, nous comptons 89 contrats à notre portefeuille. Les produits Emmental, conçus

spécifiquement pour les familles paysannes, couvrent l'inventaire agricole ou ménage, la RC exploitation ou privée, le bétail, etc. Emmental jouit de primes d'un bon rapport qualité/prix avec un service de proximité, spécialisé !

10. Service juridique

Nombreuses sont les sollicitations nécessitant des clarifications juridiques, qu'elles se rapportent au droit foncier rural, au bail à ferme agricole, au droit des contrats ou encore aux questions de procédures, entre autres. Les assurés AgriProtect peuvent compter sur l'appui de la Société rurale de protection juridique (Prométerre), par l'intermédiaire de M. Jérôme Huber, présent toutes les deux semaines dans les locaux de la CJA. L'avocat-conseil de la CJA, Me Claude Jeannerat, traite également différentes demandes d'agriculteurs.

Situation AgriProtect 2015

Année	Dossiers ouverts	Droit des contrats	Droit administratif	Droit des assurances	Responsabilité civile	Droit successoral	Constructions, aménagement du territoire	Droit pénal	Circulation routière	Dossiers en cours
2013	7	4	2	1						24
2014	9	5		1		1	2			18
2015	10	3	5	1	1					17
2016	11	1	3	3				2	2	

11. Fondation Rurale Interjurassienne

Formation continue

En formation continue, 60 cours ont été dispensés. Ils ont réuni 803 personnes, qui ont suivi au total 2766 demi-jours de cours.

Fréquentation des cours en agriculture et en économie familiale
Nombre d'élèves jurassiens

Désignations	91/92	95/96	00/01	05/06	10/11	14/15	15/16	16/17
Agropraticien AFP					3	6	6	5
Agriculteur CFC*	88	62	57	77	71	46	64	54
Ecole de chefs d'exploitations (brevet et maîtrise agricoles)	21	13	13	16	25	21	33	32
Employée en intendance AFP					8	17	16	12
Gestionnaire en intendance CFC	-	8	23	48	33	35	37	41
Formation de la paysanne (brevet)	-	-	-	13	5	11	15	15

*** Le passage de la formation CFC de 4 ans à 3 ans et l'introduction de l'AFP expliquent la diminution du nombre d'apprentis agriculteurs CFC par rapport à 2010.**

En 2016, les titres suivants ont été décernés à des jurassien-ne-s :

- 2 brevets de la paysanne ;
- 4 brevets agricoles ;
- 1 maîtrise agricole.

12. Promotion de l'agriculture

12.1 Brunch du 1er août

Les sept brunchs à la ferme organisés dans le canton ont attiré près de 1800 visiteurs. La découverte de la ferme, de ses productions et de ses saveurs reste très prisée des bruncheurs. Pour l'agriculture, c'est l'occasion d'expliquer, sur le terrain, les prestations qu'elle fournit pour la sécurité de l'approvisionnement, l'entretien du paysage, le bien-être animal ou encore la préservation de

l'environnement. Des panneaux ont ainsi été édités à cette fin. La CJA remercie les exploitations participantes et lance un appel à de nouvelles exploitations pour la 25e édition du Brunch, en 2017.

12.2 Foire du Jura

Pour sa 3e édition « nouvelle formule », l'Espace agricole a attiré petits et grands, du 14 au 23 octobre 2016, rassemblant animaux de la ferme, produits du terroir et plusieurs stands de partenaires de l'agriculture. Le programme d'animations était particulièrement copieux, notamment avec les démonstrations culinaires, via une cuisine aménagée qui a permis de faire le lien direct de la fourche à la fourchette.
Le quizz multimédia « AgriGame », développé l'occasion, a connu un grand succès et permis aux visiteurs de tester leurs connaissances paysannes. L'association BioJura, qui fêtait ses 30 ans en 2016, était également présente dans l'Espace agricole. La CJA remercie toutes les personnes et organisations qui ont contribué au bon déroulement de la manifestation.

12.3 Fenêtre sur la campagne

Deux pages Fenêtre sur la campagne ont été publiées dans le Quotidien jurassien. La première, en juin, expliquait les engagements des familles paysannes en faveur du bien-être animal ainsi que le système de contrôle garantissant le respect des exigences en vigueur. En décembre, la publication a fait le point sur la question du pourquoi et du comment de l'utilisation des produits phytosanitaires.

12.4 Autres activités

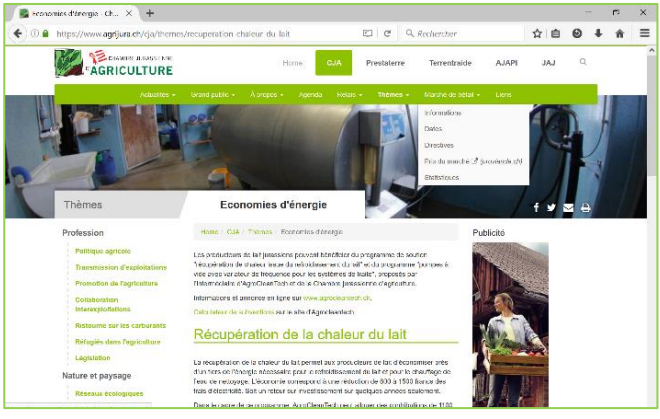

Le site internet de la CJA a fait peau neuve en octobre. Plus facile à administrer, doté d'un tout nouveau design signé Clark Winkelmann et intégrant différentes nouvelles fonctionnalités dont les réseaux sociaux, le site vise à accroître le confort d'utilisation et la navigation par un contenu mieux structuré. En plus de la CJA, Prestaterre, AJAPI et les Jeunes agriculteurs jurassiens disposent chacun de leur section.

En parallèle à son nouveau site, la CJA dispose également d'une nouvelle newsletter, plus attrayante et facile à gérer. Ces moyens de communication, réactifs, immédiats et avantageux, visent à améliorer les flux d'informations à l'attention des familles paysannes. L'informatique a l'avantage de pouvoir transmettre des informations en insérant des liens vers des dossiers, articles de loi, autres sites ou fonctionnalités utiles.

13. AJAPI

Programme	Contrôles 2016	Programme	Contrôles 2016
PER	219	**AQ viande**	208
SRPA / SST	210	**Chevaux FM**	21
Contrôles officiels de base	192	**Exigences de base**	133
Couverture de sol	79	**Suisse Garantie**	17
AOP Gruyère et TDM	11	**Biodiversité**	66
IP-Suisse	173	**Alpe et montagne**	21
Qualité du paysage	56		

14. Programme d'activités 2017

Politique agricole

- Prise de position relative au train d'ordonnances agricoles 2017.
- Initiative « pour la sécurité alimentaire » et contre-projet.
- Redistribution des contributions d'estivage aux détenteurs de bétail.

Groupe parlementaire agricole

- Consolidation des activités et suivi des dossiers parlementaires cantonaux liés à l'agriculture.

Animation rurale et sociétés régionales

- Etude de nouvelles formes d'organisation de la défense professionnelle.

Marchés de bétail

- Développement et mise en place d'un système informatique d'enregistrement des animaux avec Proviande.

Energie

- Développement des programmes de soutiens AgroCleanTech.
- Recherche de solutions pour la valorisation de l'énergie photovoltaïque (commercialisation, autoconsommation).
- Appui aux projets de biogaz agricole.

Promotion de l'agriculture

- Renouvellement des actions de communication de base.

Raccordements ; état des lieu et recherche de solutions

- Adduction en eau des fermes.
- Connexions internet

Entraide et collaboration interexploitations

- Organisation de visites et excursions.
- Encouragement de la mise en commun de machines entre CUMA.

15. Procès-verbal de l'assemblée générale 2016 de la CJA

St-Brais, vendredi 4 mars 2016, 9h30
Ordre du jour adopté:

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA
2. Message des autorités
3. Désignation de scrutateurs
4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2015
5. Rapport d'activités 2015
6. Comptes 2015
7. Budgets 2016
8. Désignation de l'organe de révision des comptes
9. Programme d'activités 2016
10. Marché laitier
11. Divers

1. Ouverture de l'assemblée par le président de la CJA

Le président ouvre l'assemblée à 9h45 devant 104 ayants droit et 44 invités.
Philippe Jeannerat rappelle que les difficultés de l'agriculture jurassienne et suisse durant l'année écoulée (sècheresse, prix bas…) ont conduit les paysans dans les rues. Si la première bataille a été gagnée, le combat continue. Le secteur agricole ne laissera pas la Confédération faire des économies sur son dos. D'ailleurs, ce succès a vite été relégué au rang de vieux souvenir lorsque les négociateurs bradèrent la loi chocolatière à l'OMC.
Les différents mouvements qui se sont mis en place dans le courant de l'année (SAM en particulier) doivent viser le même objectif et marcher d'un même pas. Seul un secteur agricole uni et solidaire pourra s'imposer sur le plan politique. Cette union indispensable ne doit cependant pas réfréner les initiatives individuelles. Le marché du lait catastrophique est d'ailleurs la scène de mouvements informels qui parviennent à mobiliser jusqu'à AGORA. Cette diffusion de revendications par la base est la clé d'actions efficaces.
Si l'initiative pour la sécurité alimentaire est en bonne voie, la mobilisation doit aussi continuer pour garantir un approvisionnement de qualité au peuple suisse et un travail reconnu pour les agriculteurs.
Pour le moment, le prix des produits et la législation pèsent énormément sur les paysannes et paysans et certains en perdent le sens de la vie. Le président termine son message en remerciant différentes personnes pour leur engagement et déclare l'assemblée ouverte.
Il salue également les autorités présentes, les invités ainsi que les représentants de la presse.
Excusés. Une liste des personnes excusées est disponible.

2. Message des autorités

Monsieur le Ministre Jacques Gerber, chef du Département de l'économie et de la santé.
Le Ministre transmet les salutations des autorités cantonales pour qui l'agriculture est un secteur économique très important (7% des emplois du canton, le double de la moyenne nationale), ce qui justifie qu'une attention spéciale soit donnée au secteur. Si la technologie a amélioré la productivité, le travail d'agriculteur relève toujours d'un savoir-faire et d'un engagement à toute épreuve. Il souligne le dynamisme de l'agriculture jurassienne qui sait rapidement faire évoluer ses structures.
Jacques Gerber est cependant conscient des défis auxquels l'agriculture doit faire face. Il convient d'observer toutes les pistes qui peuvent faire se relever la branche laitière. Une solution ne sera

trouvée que si tous les acteurs sont impliqués. La réorientation de certaines exploitations, parfois inévitable, doit être envisagée et accompagnée. La situation du secteur chevalin, par exemple, qui a inauguré la mission de M. Gerber est complexe mais les discussions suivent leur cours et des solutions seront transmises aux éleveurs dans les prochaines semaines, s'agissant de la suite des subventions à l'exportation. Au niveau de l'aménagement du territoire, le Ministre prône une nouvelle fois le dialogue entre les acteurs, à l'image de la solution satisfaisante conclue à Glovelier avec l'entreprise Richemont.
Le Gouvernement continuera à mener une politique active pour l'agriculture afin de lui garantir un avenir dynamique. Pour cela, il convient de maintenir les crédits alloués à l'agriculture.
Jacques Gerber invite les paysans à rester positif sur leur exploitation, sans remettre en question la nécessite de se battre. Il sait que le métier est exigeant mais assure l'engagement du Gouvernement pour maintenir et soutenir les projets d'avenir de l'agriculture.

Mme Anne Roy, présidente du Parlement jurassien.
Madame Roy apporte les salutations du législatif cantonal. Elle félicite les membres de la CJA pour leur engagement dans le milieu. Grâce à cet engagement, l'agriculture est souvent sur le devant de la scène au Parlement.
L'agriculture a été marquée de profondes mutations durant les 40 dernières années, mais elle continue à façonner le paysage et à nourrir la population. Anne Roy met en avant le capital humain qui permet de gérer une exploitation. Elle salue le travail des femmes paysannes qui s'occupent souvent de secteurs spécifiques de l'exploitation. Elle cite une enquête qui met en avant la fragilité financière des femmes dans l'agriculture et encourage le public à s'y intéresser. Elle salue aussi la prise de conscience des différentes organisations professionnelles en ce sens.
« Le meilleur médecin se trouve dans la marmite ». Ce dicton souligne l'importance des produits de qualités provenant d'une agriculture durable telle que prônée par l'initiative de l'USP.

Mme Aline Erard, conseillère communale de St-Brais.
Madame Erard souhaite la bienvenue, au nom des autorités communales. Après un petit historique de la vie du village, elle signale les nombreux lieux intéressants et particularités du village. St-Brais, commune rurale, est honorée d'accueillir l'assemblée générale de la CJA.

3. Désignation de scrutateurs

Le président propose deux scrutateurs, Joël Tschannen et Stéphane Balmer, que l'assemblée élit.
Modification de l'ordre du jour. Julien Seuret, de Châtillon, intervient pour demander une modification de l'ordre du jour. Au vu de la situation dramatique du secteur « lait », il propose d'ajouter un point 10 « Marché Laitier ». Le nouvel ordre du jour est accepté.

4. Procès-verbal de l'assemblée générale du 6 mars 2015

Le PV de l'assemblée générale 2015, publié dans le rapport annuel, est soumis à l'assemblée qui l'approuve sans remarque et avec remerciements à son auteur.

5. Rapport d'activités 2015

Le directeur Michel Darbellay présente le rapport d'activités 2015.
Année agricole. Pour faire face à la sècheresse et à la canicule qui ont frappé la région, la réglementation d'importation de maïs a pu être adaptée. Sollicitée par plusieurs agriculteurs, la CJA a pu prendre des mesures à temps en s'adressant aux instances concernées.
La situation des marchés s'est compliquée après l'abandon du taux plancher. Le renchérissement des produits à l'exportation et la pression supplémentaire sur les produits alimentaires importés ont

drastiquement compliqué la situation. Pour le directeur, « on est en droit d'attendre de la grande distribution qu'elle reconnaisse le niveau des prix suisses également pour les produits agricoles et pas seulement pour les marges qu'elle s'approprie ».
À cela s'ajoute la pression croissante sur les paiements directs sachant que leur niveau a reculé de plusieurs milliers de francs sur certaines exploitations. Il devient hypocrite de parler de production durable sans considérer ni l'aspect économique, ni l'aspect social. Seule une prise de conscience rapide au sein des filières pourra redonner des perspectives à nos exploitations.
Politique agricole. La PA 14-17, en place depuis deux ans suscite toujours autant de critiques. La contribution de transition a été fortement mobilisée dans toute la Suisse, réduisant de plusieurs millions de francs sa disponibilité pour l'agriculture jurassienne. Grâce à une anticipation active, l'agriculture jurassienne a néanmoins pu amortir le choc de meilleure façon que d'autres régions du pays. Le potentiel des contributions est cependant quasiment épuisé et la perspective d'extensification continuelle n'est pas souhaitable dans notre région déjà bien au-delà des niveaux minimaux souhaités. En ce sens, le plafond aux contributions à la biodiversité par exploitation, revendiqué par la CJA, a enfin été compris par le Conseil Fédéral.
Emmenée par l'ancien ministre Michel Probst, la CJA a pu rencontrer le Conseiller fédéral Schneider-Amman. Elle lui a fait part de propositions concrètes visant à encourager l'esprit d'entreprise, à alléger la charge des investissements, notamment pour les jeunes agriculteurs, et à rééquilibrer les contributions en faveur de la production, mission première de notre agriculture. À l'écoute sans s'engager, le Conseiller fédéral a réaffirmé sa préférence pour le positionnement de la production plutôt que pour la protection à la frontière.
Position extrêmement libérale et passivité ont déçu, une fois de plus, les agriculteurs qui ont manifesté leur désarroi à deux reprises en 2015. Ce déploiement a visiblement porté ses premiers fruits puisque les Chambres fédérales ont corrigé le tir en rétablissant les montants du budget 2016 pour plus de 90 millions de francs. Reste à présent à convaincre les élus sous la coupole de corriger le tir pour les années 2017 à 2021.
Swissness. Après des années de débats, la protection de la dénomination suisse est enfin cadrée. La composition des produits devra être à 100% suisse pour les produits laitiers et à au moins 80% pour les autres denrées alimentaires, le critère du poids faisant foi.
La CJA a rencontré la Présidente de la Confédération pour clarifier le statut des terres frontalières. Les efforts n'ont pas été vains puisque le Conseil fédéral a finalement reconnu la provenance suisse pour toutes les terres en trafic rural exploitées avant le 1er janvier 2014. Comme quoi même des spécificités purement locales peuvent être prise en compte, à force de persuasion et d'engagement.
Aménagement du territoire. La mise en œuvre de la LAT mobilise la CJA sur plusieurs fronts. Elle s'est, entre autres, prononcée sur le plan directeur régional de l'agglomération de Delémont. Elle s'implique également dans la Commission consultative chargée de d'accompagner la révision du plan directeur cantonal. Finalement, le projet de 2ème révision de la LAT qui concernait les constructions hors zone à bâtir, a fait l'unanimité contre lui. Les difficultés éprouvées par les agriculteurs à réaliser des infrastructures agricoles nécessaires à la pérennisation de leur exploitation ne sont qu'une source d'insatisfaction parmi d'autres.
Elections au gouvernement jurassien. Cette période d'intense activité de nos politiciens a servi de tremplin à la CJA qui a profité des débats pour thématiser les préoccupations agricoles durant la campagne pour les élections cantonales.
Marchés de bétail. 126 bovins de plus que l'année précédente ont été commercialisés en 2015 (3873 bêtes). La viande bovine indigène est très prisée et les prix restent soutenus.
Réseaux écologiques. 12 réseaux écologiques sont aujourd'hui portés par la CJA. La participation dépasse les objectifs initialement fixés. Le but est désormais de gagner en maillage et en qualité

des surfaces. Afin de favoriser les espèces et de garantir la crédibilité des démarches entreprises, la CJA insiste sur le strict respect des mesures en place et remercie les agriculteurs de leur engagement.

Prestaterre CJA Sàrl. Le secteur assurance a vécu sa première année d'activités avec un fonctionnement indépendant de la CJA. La mission n'a toutefois pas changé. Si les assurances maladies sont en recul, les assurances complémentaires spécifiques au monde paysan, ainsi que la prévoyance professionnelle progressent. Emmental développe ses activités dans le souci d'offrir un éventail complet d'assurance aux familles paysannes.

Terrentraide Sàrl. La plateforme de dépannage agricole Terrentraide a pu être lancée. Elle vise à alléger la pression et la surcharge de travail qui touchent le monde agricole.

Campagnols. Le sujet reste d'actualité et le projet pilote de lutte collective, soutenu par l'OFAG et mené par la FRI, sera poursuivi dans les groupes déjà créés en 2015.

Promotion de l'agriculture. Le succès des brunchs à la ferme est indéniable et 9 exploitations ont accueilli 2100 convives l'an dernier. Durant la même période, la CJA a soutenu la promotion de la tournée de Christophe Meyer dans les fermes jurassiennes. En septembre, la « Voie lactée » a permis de présenter le lait, lors du Concours suisse des produits du terroir. En octobre, la deuxième édition de l'Espace agricole revisité à la Foire du Jura a connu un franc succès. La CJA profite de remercier au passage toutes les personnes qui s'engagent d'une manière ou d'une autre à promouvoir l'agriculture que ce soit dans leurs fermes ou au contact des consommateurs.

Au travers de ses multiples actions, la CJA s'efforce de refléter la réalité du métier et les engagements de nos familles paysannes.

Michel Darbellay termine son rapport en remerciant le comité et les collaborateurs de la CJA pour leur engagement, mais aussi les agricultrices et agriculteurs, pour leur confiance et leur énergie, source d'actions à la CJA. Le rapport d'activité est accepté tel que présenté.

6. Comptes 2015

Michel Darbellay présente les comptes 2015 de la CJA qui bouclent sur un bénéfice de 34'984 fr. Un prêt de 90'000 fr. à Prestaterre a été nécessaire pour assurer le lancement des activités. Le déficit de Prestaterre, de 3861 fr., s'explique aussi par les salaires dus à un congé maladie qui a dû être complété par un intérim. Le fonds de solidarité a été utilisé une fois l'année dernière. 1'000 fr. ont été versés suite à un incendie.

La fiduciaire BDO, qui a vérifié les comptes de la CJA et de Prestaterre, donne lecture du rapport de vérification (21.01.2016). Son mandataire, Olivier Schaller, garantit que les comptes arrêtés au 31.12.2015 sont conformes aux lois suisses et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge aux organes de la CJA. L'assemblée accepte les comptes 2015 à l'unanimité et donne décharge à ses organes.

7. Budget 2016

Le bénéfice projeté de la CJA est de 9'800 fr. Pour Prestaterre, le bénéfice projeté est de 4'500 fr. Parmi les explications, Michel Darbellay indique que les charges d'exploitation de Prestaterre comprennent tous les frais communs qui seront ensuite refacturés à la CJA et à l'AJAPI. Le bénéfice projeté consolidé est de fr.13'500. Les budgets de la CJA et de Prestaterre sont acceptés à l'unanimité.

8. Désignation de l'organe de révision des comptes

L'assemblée accepte de reconduire la société BDO pour la révision des comptes 2016.

9. Programme d'activités 2016

Michel Darbellay présente le programme d'activité 2016 qui se résume comme suit :

- Politique agricole : le combat continue avec des dossiers importants en perspective.
- Groupe parlementaire agricole : l'idée est de coordonner les actions au niveau des députés agricoles et de la CJA via une plate-forme interpartis ;
- Aménagement du territoire et environnement : implication de la CJA liée à l'application de la LAT et consultation sur la délimitation des espaces cours d'eau ;
- Animation rurale : nouvel animateur à disposition des sociétés régionales ;
- Poursuite du projet campagnols ;
- Marchés de bétail : doter le marché de Glovelier de meilleures infrastructures ;
- Energie et agriculture : promotion d'AgroCleanTech au niveau jurassien ;
- Entraide et collaborations interexploitations : poursuite des actions et mise en œuvre du projet réfugiés dans l'agriculture ;
- Promotion de l'agriculture : reconduction de la participation à la Foire du jura et présence accrue dans les médias sociaux.

Le programme d'activité 2016, non-exhaustif, est accepté par l'assemblée.

10. Marché laitier

Julien Seuret (Châtillon) s'interroge sur les perspectives du marché. Il fustige le manque d'actions des milieux politiques. Selon lui, la baisse souhaitée des volumes semble utopique. Il déplore que MIBA mette tout en œuvre pour avoir le plus de lait possible à prix bas. Le prix de base souffre, alors que les surplus ne sont pas taxés. La différence entre le prix de base et les retenues de l'année précédente et de cette année n'incite pas à réduire la production. Il déplore et critique le manque d'action et d'efficacité de PSL. M. Seuret demande que tout soit fait pour que l'adhésion et la cotisation liée ne soient plus obligatoires pour chaque producteur.

Le directeur de MIBA, **Christophe Eggenschwiler**, relève la frustration qui ressort de cette intervention. La globalisation, malgré les spécificités régionales, soumet de plus en plus la Suisse à des règles internationales. Le prolongement de cette tendance se matérialise avec la fin des quotas en Europe. Il faut anticiper et prendre des mesures en amont. Pour garder le lait sur un marché compétitif, il faut considérer de nombreuses règles spécifiques. On sent la pression du tourisme alimentaire de manière avérée. Il y a une contradiction avec la politique agricole qui soutient en des prestations annexes et la compétitivité et même temps.

La MIBA, en tant qu'organisation « acheteur » ne peut que peu influencer le prix. Les prix communiqués par IP- lait ne concernent que le lait produit, transformé et consommé en suisse. Mais les autres secteurs, spécifiques à l'international, sont dans une situation catastrophique. Les spécialistes n'attendent pas d'embellie avant fin 2016. La baisse du prix est inévitable dans la situation actuelle.

La MIBA a décidé de fusionner ses activités de commerce du lait avec Nordostmilch pour passer de 1200 à plus de 4500 producteurs, de 250 mio à 600 mio de kg de lait soit 1/5 du marché indigène. Cette montée en puissance va permettre d'être plus percutants et efficaces. Le professionnalisme nécessaire à la vente sera mieux mobilisé au service des producteurs. Il faut pouvoir garder la valeur ajoutée au niveau des producteurs et ne pas la dissoudre le long de la chaîne de valeur.

Bertrand Mouttet (Mervelier) réagit par rapport au fait que les politiques demandent toujours aux agriculteurs de faire des efforts, mais les distributeurs qui s'en mettent plein les poches ne sont jamais touchés. « Mesdames, Messieurs les élus, ce n'est pas sur les producteurs qu'il faut taper mais sur les distributeurs ! » Il rappelle que l'ancien directeur de Migros avait annoncé qu'il voulait du lait, mais le moins cher possible. Dans les autres productions, la situation n'est pas meilleure. M. Mouttet se demande si tout cela est bien normal. Et si tel est le cas, pourquoi ne dit-on pas

clairement qu'on ne veut plus de paysans ? Nous arrivons à un stade scandaleux où les jachères rapportent plus que la production.
Paul Choulat (Asuel) réagit à son tour : « On n'a pas eu le choix de produire plus !» Aujourd'hui, avec les charges qui sont les nôtres, on produit du lait moins cher que nos voisins européens. Si la solution miracle n'existe pas, il souligne néanmoins qu'une centralisation de l'offre serait un premier pas tout en relevant que si le monde politique ne réagit pas, c'est parce que le lobby de la distribution est trop fort sous la coupole.
Une autre question posée est celle des cotisations PSL. Le débat pour les rendre non obligatoires est mené. Aujourd'hui, il faut du concret et le comité veut faire des propositions. Pour en discuter, l'assemblée est suspendue, le temps que le comité se réunisse en urgence.
Après quelques minutes de délibérations, **Michel Darbellay** transmet le message du comité à l'assemblée : Le comité parle abondamment de ce sujet lors de ces séances. La dépendance au marché national est totale. Selon le comité, la récente décision de baisser le prix indicatif est choquante. Devant la situation tendue, la proposition d'ajouter le marché du lait à l'ordre du jour est appropriée. D'après le comité, la segmentation est une vaste arnaque, car le lait C n'est pas facultatif. Les annonces de l'IP lait ne sont pas satisfaisantes. Malgré tout, les aides à la réconversion sont un début de solution et un tabou à briser. Elles permettraient d'offrir de nouvelles perspectives aux exploitations qui se réorientent et d'alléger durablement le marché laitier pour les exploitations qui restent dans la production laitière. Concernant la proposition de Julien Seuret de rendre la cotisation PSL facultative, le comité CJA la soutient tout en sachant que cela passe par une modification des statuts de MIBA. Pour le comité, il va de soi que chaque organisation doit prouver son bon fonctionnement pour mériter ses cotisations. La CJA s'engage à contacter directement PSL et Agora pour que la démarche soit suivie par le plus de monde possible. Le comité invite l'AG à soutenir la proposition de Julien Seuret et les actions du comité qui consistent à contacter PSL, demander le changement des statuts MIBA pour rendre les cotisations non-obligatoires, faire intervenir Agora.
Un vote de principe pour soutenir la démarche démontre, à l'unanimité, la motivation et la solidarité des personnes présentes.
Philippe Jeannerat signale encore que le marché se libéralise à outrance par et pour l'argent, ce qui rend la situation chaotique. Il demande aux politiciens présents d'intervenir auprès de leurs collègues pour limiter cette tendance dévastatrice.
Il remarque enfin que l'on peut comprendre la surproduction. Il s'agit souvent du seul moyen de faire face, à titre individuel, à la baisse des prix. C'est donc bien le système qu'il faut critiquer et non les producteurs.
Daniel Studer prend la parole au nom de MIBA. Il rappelle que M. Dominique Erard avait fait venir PSL à Vicques pour mettre fin à la cotisation PSL. Mais il faut savoir que ce sont les producteurs qui siègent à PSL, dont la moitié sont des livreurs directs d'entités de transformation. Certains sont actionnaires chez Emmi et plus Emmi fait de bénéfice, plus ils gagnent de dividendes. Il est heureux que la CJA prenne l'initiative de discuter directement avec PSL. Du côté de MIBA, le projet de fusion avance bien qu'il se révèle compliqué. Il faut unir les forces et croire en l'avenir. Daniel Studer demande le soutien de la CJA pour les prochaines échéances.
Dominique Erard (Courcelon) s'exprime concernant la cotisation volontaire à PSL. Il rappelle que deux organisations avaient demandé le blocage des cotisations lors d'une assemblée de MIBA mais la proposition avait été refusée par manque de courage des producteurs. A la prochaine assemblée, il faut que les gens se déplacent et aient le courage de donner leur avis. Dominique Erard affirme que « Nous ne payons pas parce qu'il y a trop de beurre, mais nous avons trop de beurre parce que nous payons le dégagement du marché ! »

Philippe Jeannerat clôt ce point en signalant le climat confiance qu'il y avait à l'assemblée générale des JAJ quant à l'avenir du marché laitier.
Marc Ritter (JAJ) réagit à cette remarque positive. D'après lui, les jeunes ne peuvent pas partir avec un esprit négatif, sinon ils ne feraient rien. La situation insupportable du marché actuel n'est pas normale. On peut mettre la faute sur qui on veut, mais il faut soutenir la défense professionnelle en s'engageant. Il affirme avec véhémence que les jeunes sont prêts à s'engager.

11. Divers

Jean-Paul Lachat, Chef de l'ECR, fait part de quelques communications.
AOP vins du Jura. Le Jura va adopter une législation sur les AOP dans le domaine du vin.
Qualité du paysage. 80% des producteurs ont adhéré. Le montant maximum a pu être utilisé. Certains points ont dû être adaptés en cours de route, ce qui a pu poser problème à quelques entreprises.
Recensement 2016. La première année de recensement direct sur internet laisse une impression plutôt positive. Une trentaine d'exploitations, seulement, n'a pas saisi dans les délais.
Agriculture biologique. Le bio répond à un besoin du marché. Une aide à la reconversion sous forme de prêts est disponible.
Réseaux écologiques. 15% de la SAU est en surface de promotion de la biodiversité (SPB), soit plus du double de ce qui est exigé, ce qui illustre le travail effectué par les agriculteurs pour satisfaire les attentes en matière de biodiversité.
Loi chocolatière. La Fédération jurassienne d'élevage chevalin pourra discuter de manière concrète avec les politiques.
Agritourisme. Le projet de développement régional « Marguerite » est prêt à être lancé.
AEP. Des prêts sont mis à disposition pour résoudre des situations difficiles (campagnols, sécheresse). Les AEP sont également un moyen de désendetter les domaines.
Fourrages. Suite à l'été sec de 2015, les fourrages pourront encore être achetés avec des aides.

Olivier Girardin, directeur de la FRI, relève l'étroite collaboration entre la CJA et la FRI. La collaboration permanente est importante au niveau régional. Le directeur de la FRI relève qu'au niveau de la formation, on constate une progression positive (102 apprentis en classes, 50 candidats au brevet, 8 candidats à la maîtrise et 28 participantes au brevet de la paysanne). Ce bilan est plus que satisfaisant et la communication mise en œuvre a porté ses fruits. Il signale de nombreux points concernant la formation, notamment un nouveau module de gestion d'exploitation, de transformation de lait et le brevet d'attelage. Si les agriculteurs éprouvent d'autres besoins, la FRI est toujours à l'écoute de propositions.
Au niveau de la production animale, la FRI a été active notamment avec les collègues français. Il résulte des projets menés que les possibilités d'optimisation existent.
Pour sa part, le projet de lutte contre les campagnols continue et il invite les exploitations à s'investir.
S'agissant des terroirs, Olivier Girardin note la création de la filière « pain du Jura ».
Suite à cette intervention, **Bertrand Mouttet** (Mervelier) propose que quand la chambre mobilise la base pour une manifestation, la FRI devrait donner congé aux élèves. Olivier Girardin répond que la FRI a donné congé aux jeunes qui voulaient y participer, sous réserve de rattrapage. Il est cependant difficile, en tant qu'école, d'assumer la responsabilité de ce genre de manifestations. La FRI s'engage à inciter les jeunes à se mobiliser.
Louis Buchwalder (St-Ursanne) intervient pour rappeler que les prestations écologiques sont contre les activités agricoles. Il tire la sonnette d'alarme en soulignant qu'il ne faut pas laisser les ronces et la forêt envahir les terres agricoles. Philippe Jeannerat prend note de la remarque. Il

signale néanmoins que tout le monde ne voit pas l'agriculture avec le même regard que nous et que le travail de conciliation n'est pas simple.
Michel Guédat (Roche-d'Or) a contacté l'ENV concernant des dégâts de sangliers et la remise en état des parcelles. Il relève que le canton est l'un des seuls à fourrager les sangliers. Il demande quelles sont les solutions pour réduire les dégâts liés aux sangliers ? Autre sujet : les campagnols. La prolifération est inquiétante en particulier à Roche d'Or et ce, malgré les structures paysagères en place. Le plan lièvre conduit à une prolifération des campagnols vu que les renards, prédateurs des rongeurs, sont chassés. En déséquilibrant l'écosystème, pas étonnant que cela pose des problèmes.
Patrice Eschmann, de l'Office de l'environnement, répond que la thématique du sanglier reste d'actualité. Les mesures continueront d'être mises-en-œuvre. Il prend note des remarques et les relaiera au sein de l'office.

Francis Egger remercie la CJA pour le travail effectué et les bonnes relations entretenues. Il remercie les JAJ qui tirent en avant toute la jeunesse agricole suisse. Il remercie aussi les paysan-e-s présent-e-s à la manifestation de novembre, qui fut un succès.
Les finances fédérales prévoient des réductions d'enveloppes qu'il importe de combattre.
Le marché laitier met l'USP dans une situation difficile. PSL est une organisation membre de l'USP avec un comité de paysans, avec des assemblées de paysans qui prennent des décisions de manière démocratique. Un des rôles de l'USP est de travailler sur les conditions cadres. L'USP est convaincue qu'il faut baisser la production. Mais comment ? Et ce n'est pas l'avis de tous les producteurs. Selon Francis Egger, il faut empêcher de nouveaux producteurs de lait de s'installer. Cela, en réservant les crédits d'investissement aux projets qui sont assurés de tourner. La collaboration MIBA – Nordostmilch est intéressante et avantagerait les négociations.
Il présente la position de l'USP sur les différentes initiatives qui seront soumises au peuple durant l'année. Il informe aussi sur les quatre initiatives concernant l'alimentation et l'agriculture. Il explique dans les détails les tenants et aboutissants de l'initiative de l'USP. L'USP souhaite renforcer l'approvisionnement indigène et freiner l'extensification par un signal fort.

Roger Hutmacher (Le Bémont) a eu le contrôle AQ viande. Il lui semblait qu'il n'était pas nécessaire d'ajouter l'heure de chargement dans le document d'accompagnement. Qu'en est-il ? **Anne Ceppi**, vétérinaire cantonale, répond que la législation actuelle exige que ces données soient notées, mais elle prend note et le thème sera discuté.
Bernard Leuenberger apporte les salutations de la CAJB et promeut la 1re Fête de la Tête de Moine.
Jean-Claude Villat (Les Sairains) demande si les panneaux rendant attentif les marcheurs des dangers liés aux animaux ont une valeur juridique ? **Michel Darbellay** dit que ces panneaux servent de prévention. La responsabilité de l'agriculteur n'est pas forcément engagée. Mais le détenteur d'animaux doit faire tout son possible pour éviter les problèmes et prévenir les accidents. Cela peut aller jusqu'à demander des corrections des chemins pour prévenir les problèmes.
Fabrice Nagel (Charmoille) déplore la crise betteravière. Sucre Suisse va s'approvisionner de betteraves d'Allemagne. Il faut que le libéralisme à outrance qui échange des montres contre des biens alimentaires cesse !
Philippe Jeannerat clôt l'assemblée à 12h45 en remerciant la CAFM pour l'organisation.

Après le repas, une rétrospective des 40 années de défense professionnelle de la CJA est présentée. L'occasion de jeter un œil sur le passé, le présent et le futur de la défense professionnelle jurassienne.

Nos partenaires cotisants

COOPERATIVE AGRICOLE DU CLOS-DU-DOUBS
AGRO-CENTRE COURTETELLE
LANDI ARCJURA SA
AJAPI
ASSOCIATION DES FERMIERS DU JURA ET DU CANTON DE NEUCHATEL
FEDERATION JURASSIENNE DU MENU BETAIL
BIO JURA
JURA-BETTERAVES
FEDERATION D'APICULTURE DU CANTON DU JURA
FEDERATION JURASSIENNE DES BANQUES RAIFFEISEN
SWISSHERDBOOK JURA
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE BOVIN DE LA RACE HOLSTEIN
FEDERATION JURASSIENNE D'ELEVAGE CHEVALIN
SECTION JURASSIENNE DE L'ASETA
FENACO
MIBA
ASSOCIATION DES PLANTEURS DE TABAC DU JURA
ASSOCIATION POUR LE PACAGE FRANCO-SUISSE
SOCIETE DES VETERINAIRES JURASSIENS
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DES SÉLECTIONNEURS JURASSIENS

CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE

Rue St-Maurice 17, CP 122, 2852 COURTETELLE
Tél. 032 426 53 54 - Fax 032 426 78 71
e-mail : info@agrijura.ch
Site internet : www.agrijura.ch

Secteur assurances : Prestaterre CJA Sàrl
Case postale 126, 2852 COURTETELLE
Tél. 032 426 83 01 **- Fax 032 426 78 71** ***e-mail :*** assurances@agrijura.ch

Comité de la Chambre jurassienne d'agriculture

Avec voix délibérative : M. Philippe Jeannerat (président), Epauvillers ; M. Romain Surdez (vice-président), Les Breuleux ; Mme Corinne Gerber, Porrentruy ; Mme Céline Odiet, Bourignon ; Mme Marie-Claude Boegli, Courtételle ; M. Pierre-André Hulmann, Montmelon ; M. Jean-Marc Nagel, Charmoille ; M. Nicolas Pape, Pleigne ; M. Jean-Bernard Chavanne, Coeuve.

Avec voix consultative : M. Jean-Paul Lachat, chef ECR; M. Noël Saucy, président FRI, M. Samuel Pfister, représentant CJA au comité de l'USP, M. Ronny Villiger, délégué des Jeunes agriculteurs jurassiens.

Collaborateurs

CJA : Michel Darbellay (directeur), Ignace Berret (animateur rural), Eloïse Oeuvray (secrétaire-comptable) Prestaterre CJA Sàrl : Stéphanie Choulat (secrétaire et collaboratrice assurances), Paul-André Houlmann (conseiller en assurances).

Organe de révision des comptes : BDO SA, Delémont

Délégations (organisations jurassiennes)

- Fondation Rurale Interjurassienne : MM Noël Saucy, Philippe Jeannerat, Michel Darbellay
- Parc naturel régional du Doubs : M. Pierre-André Hulmann
- Comité de gestion de la caisse des épizooties : Mme Corinne Gerber et M. Nicolas Pape.
- Commission interjurassienne pour la gestion des marques : M. Michel Darbellay
- Comité de PROJAB, promotion de l'agriculture biologique : Mme Céline Odiet
- Groupe cheval : Mme Céline Odiet
- SolAirEau : MM. Noël Saucy, Michel Darbellay

Délégués jurassiens (organisations romandes et suisses)

Union suisse des paysans et Chambre suisse d'agriculture : Sept délégué(e)s de la CJA représentent l'organisation à l'assemblée des délégués de l'USP. Chambre suisse d'agriculture : M. Samuel Pfister et M. Michel Darbellay. Comité directeur de l'USP : M. Samuel Pfister.

Au **comité de AGORA** : MM Philippe Jeannerat (membre) et Michel Darbellay (membre), CJA. M. Jacques Gerber, Ministre DES (invité) et M. Jean-Paul Lachat, chef ECR (invité).

Au **comité du journal AGRI** : M. Michel Darbellay

Au comité de la **Communauté d'intérêt des marchés publics de bétail de boucherie** et au comité de la **CH-assurance bétail de boucherie** : M. Michel Darbellay

Au comité d'**IP-Suisse** : M. Christophe Ackermann, Bourrignon
Au **comité Bio Suisse** : M. Milo Stöcklin

Au **comité de Suisse Grêle** : M. Claude Ackermann, Bourrignon

Au comité de l'**Association des planteurs de betteraves ABSO** : M. Patrick Roth, Montignez

Au **comité de la MIBA** : MM. Daniel Studer*, Lugnez, Boris Beuret*, Corban et Roger Frossard, Les Pommerats (*également au comité de Mooh).
Au **comité de la Caisse agricole suisse de garantie financière** : M. Michel Darbellay

L'agriculture a besoin de spécialistes

En tant que coopérative petite et attractive nous offrons dans les régions rurales en Suisse des prestations d'assurances orientées aux besoins des clients.

Agence Courtételle
Prestaterre CJA Sàrl
Rue St-Maurice 17
2852 Courtételle
Tél. 032 426 83 01

emmental
assurance

www.emmental-versicherung.ch

Avec nous, vous évitez les lacunes : **compétent et bien conseillé !**

agrisano

Salade Lollo rouge | © Agrisano

Pour les familles paysannes !
Toutes les assurances à portée de main.

Votre service de conseil:

PRESTATERRE
Assurances et Services
filiale de la Fédération romande des syndicats d'agriculture

Rue St-Maurice 17
2852 Courtételle
Tél. 032 426 83 01
www.agrisano.ch